



SYndicat **M**ixte d'**E**limination et de **V**Alorisation des **D**échets ménagers
des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

2022

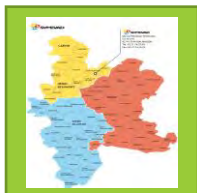


60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél : 03 21 74 35 99
Fax : 03 21 74 35 23

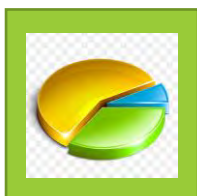
Sommaire



I - Présentation du SYMEVAD



II – Présentation des Equipements



III - Bilan technique et tonnages



IV - Prévention



V - Bilan financier

I - Présentation du SYMEVAD



Le SYMEVAD a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006. Il regroupe Douaisis Agglomération, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et la Communauté de communes OSARTIS qui ont transféré leurs compétences traitement des déchets ménagers et assimilés au SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets au 1er janvier 2007.

Au 1^{er} janvier 2014, les Communautés de Communes Osartis et Marquion ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION.

La compétence traitement du secteur « ex CC Marquion » a été transférée au SYMEVAD au 1^{er} janvier 2018.

La compétence « haut de quai » des déchèteries de Douaisis Agglo a été transférée au SYMEVAD le 1^{er} avril 2018.

Le SYMEVAD, fort de ses 98 communes et de ses 321 554 habitants, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers.

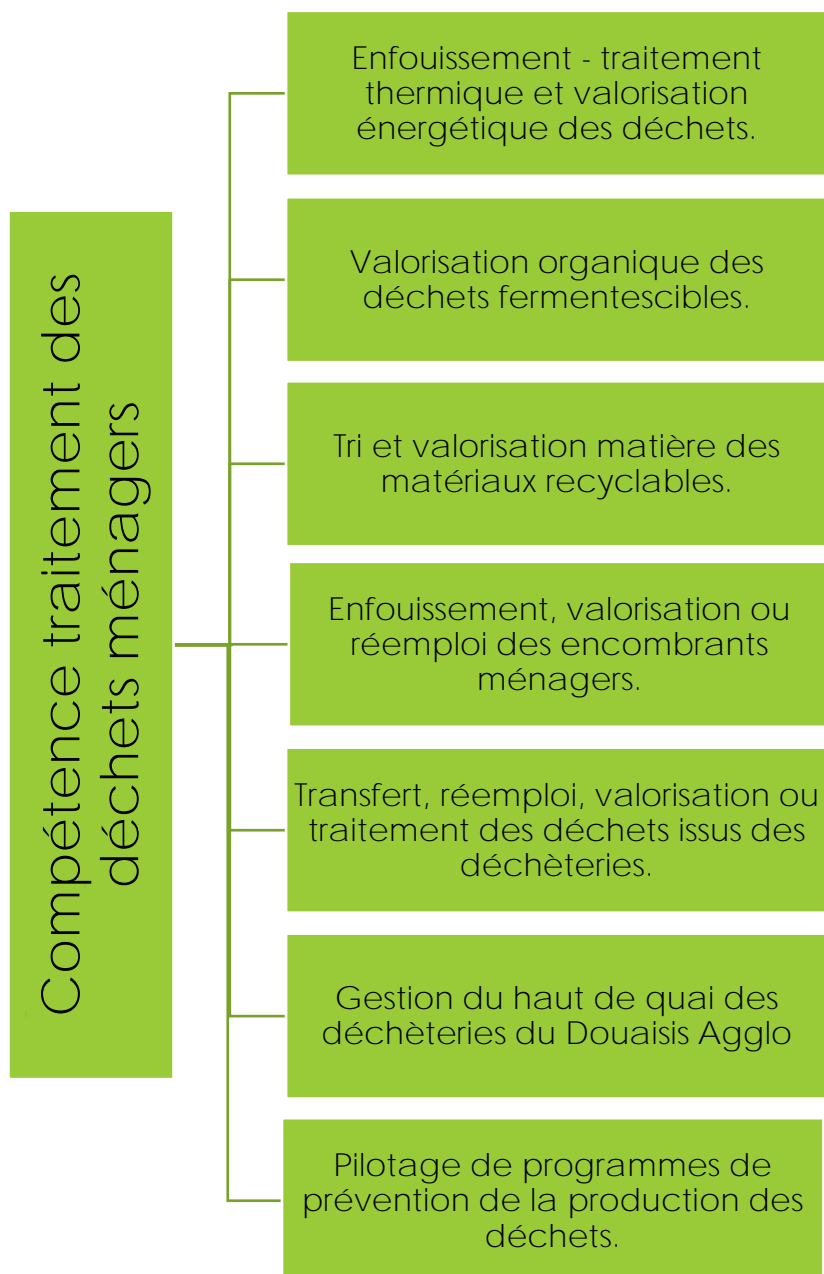
Le SYMEVAD mutualise et construit de nouveaux équipements de valorisation des déchets tout en mutualisant les coûts. Ce regroupement des moyens et des énergies permet au Syndicat de mettre en place un dispositif complet visant à une valorisation maximale des déchets, tout en intégrant une démarche volontariste au niveau Haute Qualité Environnementale et du Développement Durable.



POPULATION SYMEVAD AU 01/01/2022	
DOUAISIS AGGLO	150 767
CAHC	127 929
OSARTIS MARQUION	42 858
TOTAL	321 554

Compétence et activités principales du SYMEVAD

Le SYMEVAD exerce une compétence unique à savoir le traitement des déchets ménagers en lieu et place des agglomérations membres.



3 activités principales



La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.



L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le développement et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.



La réduction des déchets à la source par la prévention de la production des déchets.

Composition et fonctionnement institutionnel

Deux grandes instances rythment la vie du Syndicat : le Comité Syndical et le Bureau Syndical présidés par Christian MUSIAL.



Monsieur Christian MUSIAL a été élu Président du SYMEVAD le 23 septembre 2020.

Il est 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, délégué à la transition écologique.

Il est Maire de la ville de Leforest.

Comité Syndical

- 52 membres : 26 titulaires, 26 suppléants.
- Il prend les décisions principales et fondatrices du SYMEVAD.
- 7 Comités syndicaux ont eu lieu en 2022.
- 47 Délibérations actées sur l'exercice 2022.

Bureau Syndical

- 8 membres : le Président + 7 Vice-Présidents.
- Il prend les décisions relatives au fonctionnement du SYMEVAD pour lesquels il a reçu délégation et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical
- 6 Bureaux Syndicaux ont eu lieu en 2022.
- 7 Décisions du bureau ont été actées en 2022.

L'équipe administrative et technique

Missions des services

→ Le service Exploitation gère le suivi de l'ensemble des équipements de traitement existants, contrôle l'exécution des contrats de prestation et fait les déclarations auprès des organismes agréés.

→ Le service Déchèteries gère l'activité du « haut de quai » des déchèteries du Douaisis Agglo et en particulier la gestion des personnels en régie

→ Le service Développement pilote la création des nouveaux outils de traitement et de valorisation des déchets du SYMEVAD.

→ Le service Prévention des Déchets est chargé d'élaborer et de coordonner l'ensemble des opérations prévues dans le PLPDMA* 2020-2025.

→ Le service Administratif a en charge la gestion administrative, à savoir la passation et le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus. Ce service s'occupe également des ressources humaines et de l'intendance générale de la collectivité

→ Le service Comptabilité se charge du suivi et du respect du budget voté par le Comité Syndical, il mandate les factures, émet les titres, établit les payes...

→ Le service Communication réalise les opérations de communication du Syndicat.

*PLPDMA = programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

II – Présentation des Equipements

Le SYMEVAD a su se doter en seulement 10 ans, de nouvelles usines modernes et performantes, tout en étant vigilant à leur dimensionnement pour ne pas hypothéquer la démarche de prévention des déchets.





Le centre de tri

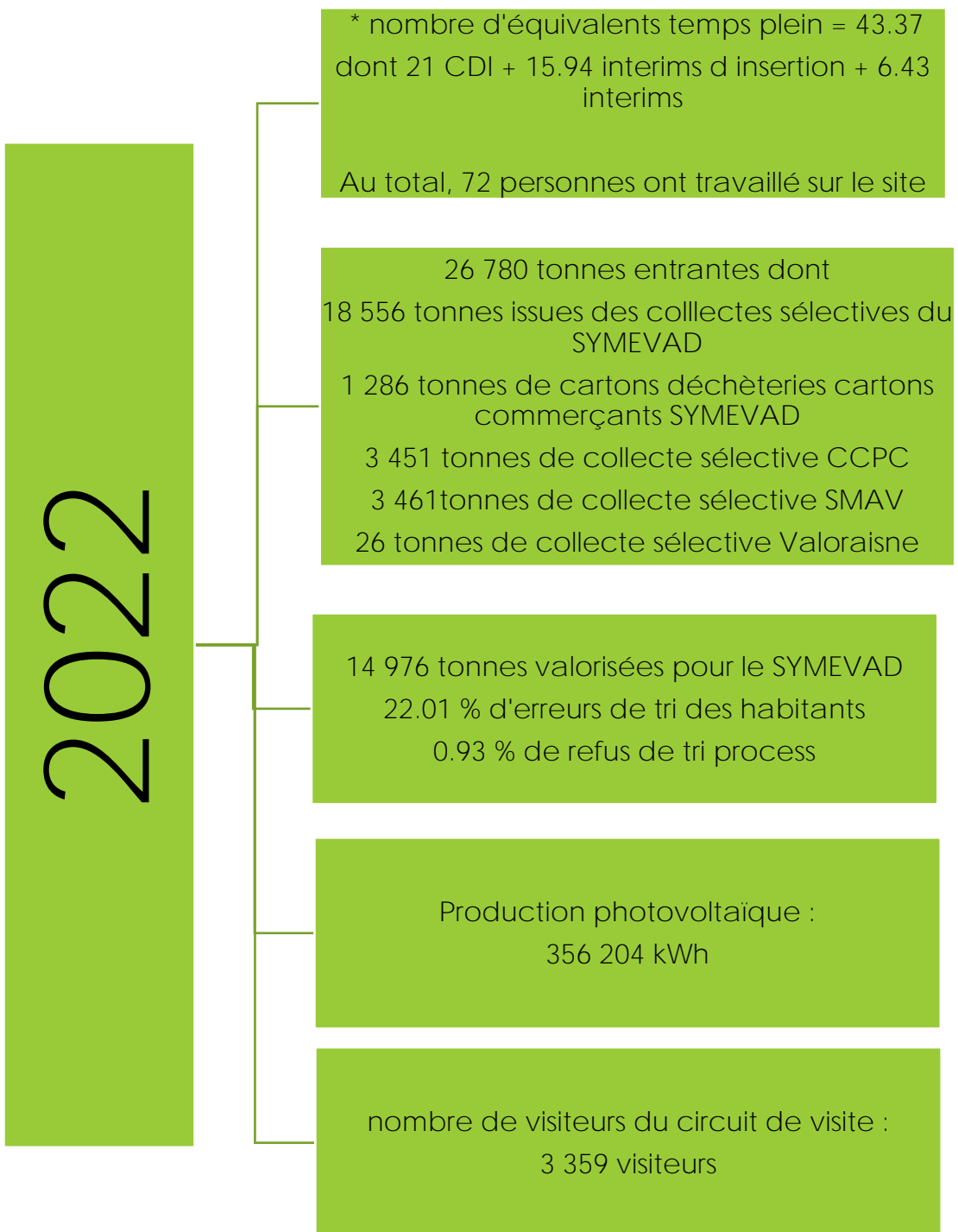
Il a été créé en 2011 et est implanté sur le site du siège administratif du SYMEVAD à Evin-Malmaison.

Il traite la totalité du gisement du SYMEVAD ainsi qu'une partie des emballages du SMAV et de la CCPC.

En 2022, il a accueilli également ponctuellement des emballages provenant de « Valorisne » (syndicat de traitement du département de l'Aisne).

L'équipement est dimensionné pour pouvoir traiter un maximum de 32 000 tonnes par an (30 000 tonnes emballages + 2 000 tonnes de cartons issues des déchèteries)

En 2022, le centre de tri a reçu 26 780 tonnes de déchets.



Le centre de valorisation organique de Vitry-en-Artois.

Au premier trimestre 2018, le SYMEVAD a mis en service une nouvelle unité de traitement de déchets ménagers : le Centre de Valorisation Organique (CVO) des végétaux. Implantée sur la commune de Vitry en Artois, sur la friche d'une ancienne piste d'aviation allemande de la seconde guerre mondiale, cette unité vient en remplacement du centre de compostage de Sin le Noble devenu obsolète.

Le CVO de Vitry en Artois dispose d'une capacité de traitement de 32 000 tonnes par an de végétaux issus des jardins des habitants du SYMEVAD. Cette unité produit à la fois du compost normé NFU 44 051, utilisé sous forme d'amendement organique par les agriculteurs locaux et du bois pouvant être valorisé sous forme de bois énergie dans des chaufferies biomasses ou sous forme de paillage utilisé par les services techniques des communes membres du SYMEVAD.



2022

Nombre d'équivalents temps plein = 4.5

30 817 tonnes entrantes :
29 361 t Symevad (dont 3 891t des services techniques des communes de Douaisis Agglo et Osartis-Marquion)
1 456 tonnes extérieures (sociétés privées)
490 tonnes détournées vers Ramery (Harnes)

14 587 tonnes de compost valorisées
4 833 tonnes de bois broyé valorisées en énergie
50 tonnes de refus
11 347 tonnes d'eau évaporées



La Ressourcerie

Inaugurée en 2015, la Ressourcerie est située à proximité du siège du SYMEVAD rue Mirabeau Prolongée à Evin Malmaison.

Son ambition est de donner une seconde vie aux objets et d'orienter ceux qui ne peuvent être réutilisés dans les meilleures filières de valorisation.

L'équipement est dimensionné pour recevoir 2 900 tonnes de déchets par an.

4 magasins assurent la vente des objets après contrôle et réparation un Evin, un à Drocourt, un à Hénin-Beaumont et le dernier à Courrières.

L'association Dynamique Insertion Emploi, gère la Ressourcerie pour le compte du SYMEVAD. Elle est certifiée ISO 9001 pour l'insertion par l'activité Ressourcerie.

En 2022, 66% des salariés sortis du dispositif ont trouvé une formation qualifiante ou un emploi.

2022

Nombre d'équivalents temps plein : 48.5
dont 8 CDI et 40.5 postes en insertion.
Nombre de personnes ayant travaillé sur le site : 94

1 774 tonnes traitées

Magasins : 56 000 objets vendus
Chiffre d'affaires des magasins : 309 000 €

1 680 tonnes valorisées
(réemploi : 220 t, recyclage : 1 460 t)

nombre de visiteurs du circuit de visite : 564



L'unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME)

L'unité TVME du SYMEVAD a remplacé en 2016 l'ancienne usine d'incinération démolie fin 2013.

Cette unité moderne et innovante reste à ce jour unique en France (seconde en Europe).

Cette unité valorise la majorité des ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sur les territoires de Douaisis Agglo, de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et de la Communauté de Communes Osartis Marquion.

Elle est conçue pour transformer les déchets ménagers en deux sources d'énergie renouvelable :

- des combustibles appelés CSR (Combustibles Solides de Récupération) utilisables par les cimenteries en remplacement de combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole)
- du biométhane injecté dans le réseau de gaz de ville

En 2021, eu égard aux tarifs pratiqués par les cimenteries, le module 5 de production des CSR a été arrêté.

2022

Nombre d'équivalents temps plein :
49.5.

70 416 tonnes entrantes (OMR 70 295 t
et refus de tri 121 t)

69 556 tonnes traitées.

13 349 tonnes valorisées (CSR).

518 tonnes de ferreux et non ferreux
valorisées.

1 312 902 Nm³ de biométhane injectés
dans le réseau GRDF soit 13 276 MWh



Les déchèteries

Le SYMEVAD compte 11 déchèteries :

- 4 déchèteries de Douaisis Agglo :

- Arleux,
- Cuincy,
- Roost-Warendin,
- Sin le Noble.

- 4 déchèteries sur la CA Hénin-Carvin :

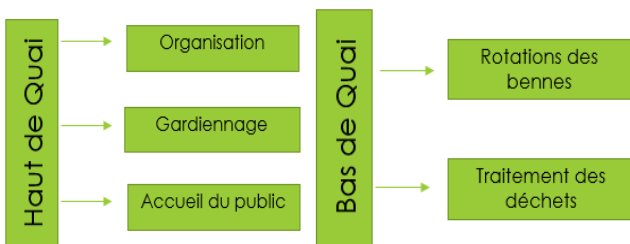
- Carvin,
- Courrières,
- Evin-Malmaison,
- Hénin-Beaumont.

- 3 déchèteries sur la CC Osartis-Marquion :

- Baralle
- Biache Saint Vaast,
- Vis en Artois.

La compétence « déchèterie » est scindée en deux,

- **le haut de quai** qui reste de la compétence de la CAHC et de la CC Osartis-Marquion et du SYMEVAD pour les déchèteries de Douaisis Agglo depuis le 1^{er} avril 2018
- **le bas de quai** qui est de la compétence du SYMEVAD pour toutes les déchèteries



2022

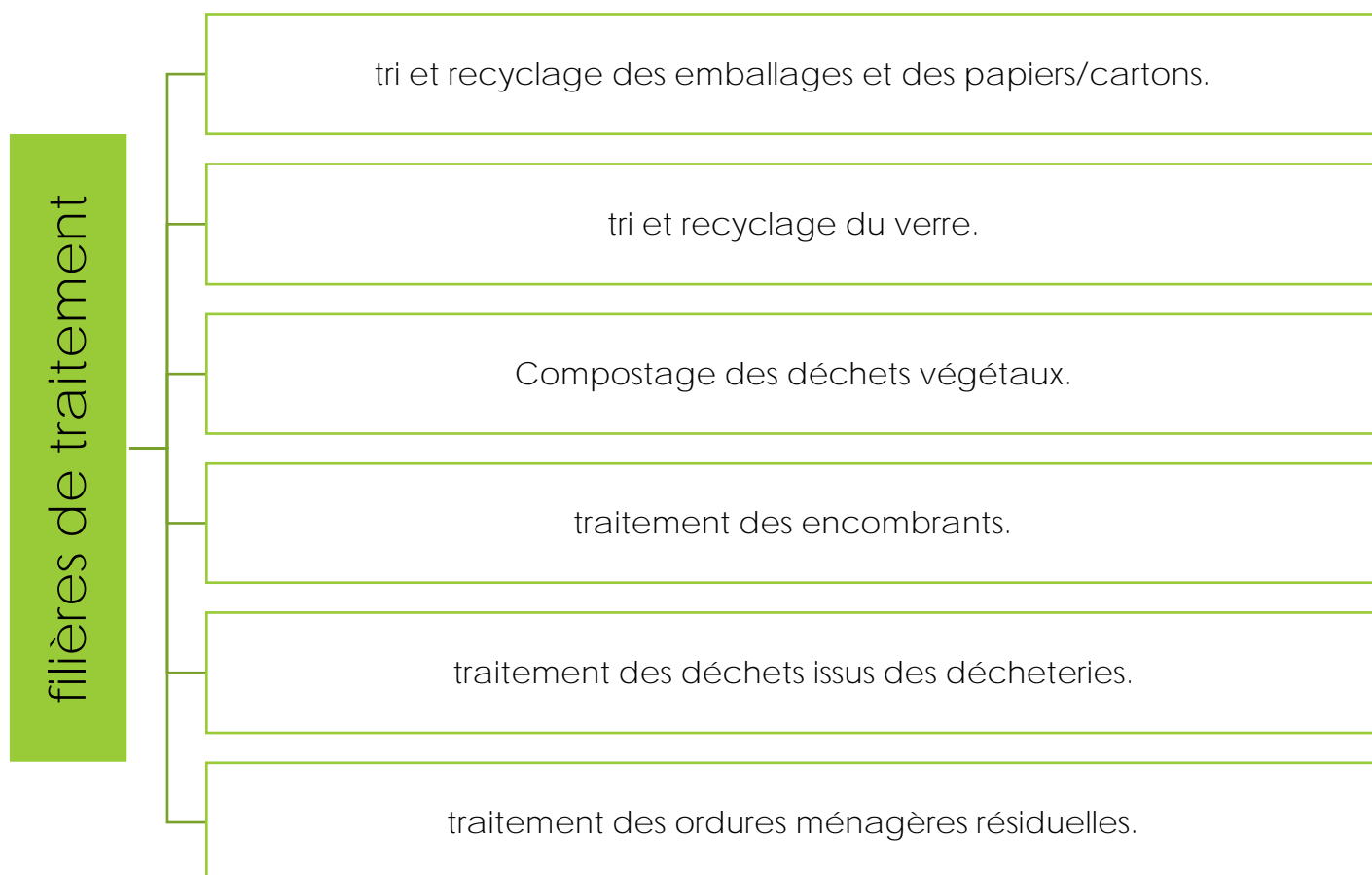
Nombre d'équivalents temps plein :
31 gardiens.

74 510 tonnes entrantes.

55 246 tonnes valorisées (valorisation
matière et énergétique)

III - Bilan technique et tonnages

L'organisation des collectes sur les trois territoires peut être scindée en 6 filières différentes de traitement :

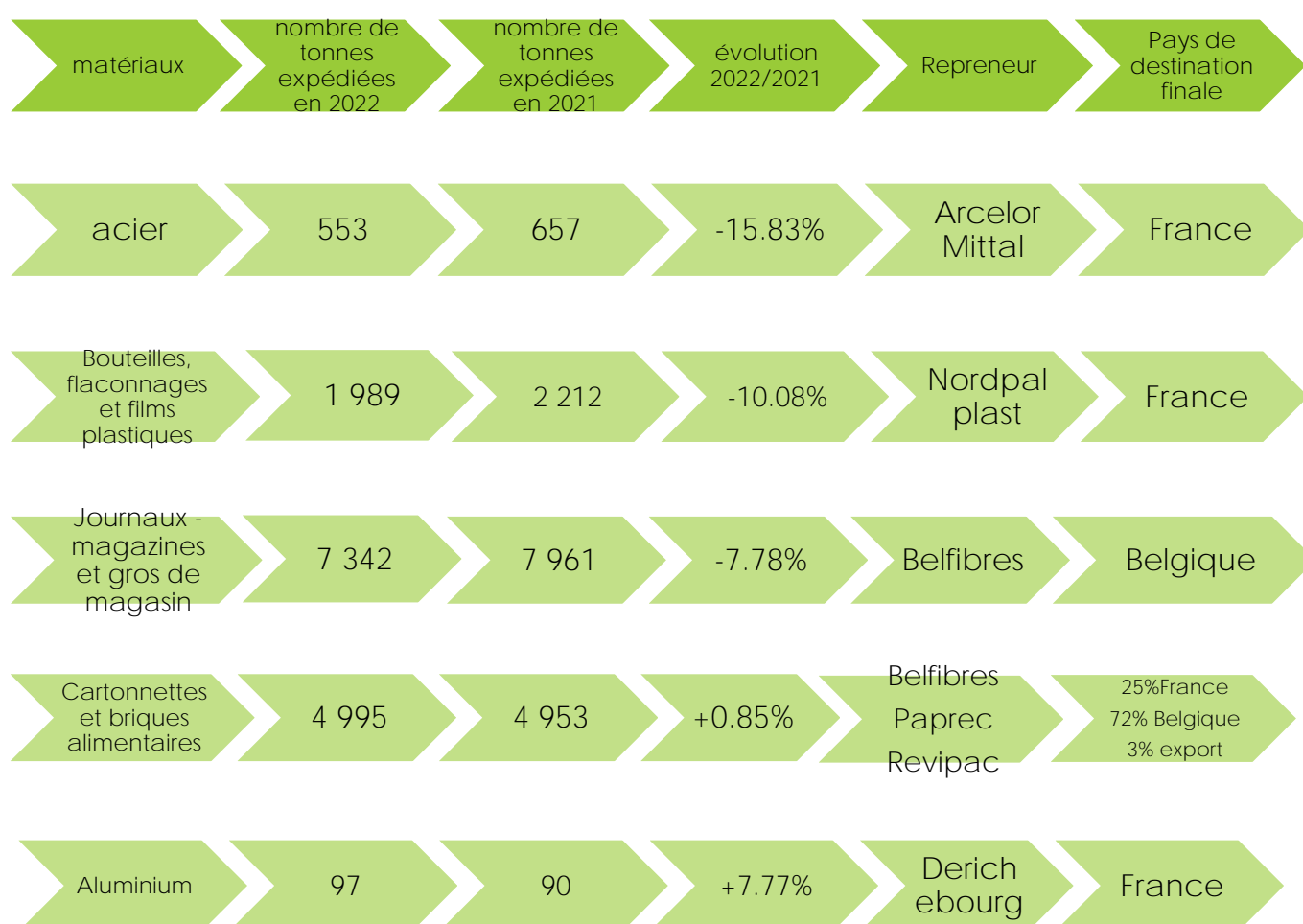


Tri et recyclage des emballages et des papiers/cartons

Le centre de tri a réceptionné 18 556 tonnes de déchets issues des collectes sélectives en porte à porte sur le SYMEVAD ainsi que 1 286 tonnes des cartons issues de la collecte vespérale de Douaisis agglo et des déchèteries.

Sur ces 19 842 tonnes réceptionnées :

- 17 652 tonnes ont été triées,
- 1 286 tonnes ont été mises en balles
- 14 976 tonnes ont été recyclées de la manière suivante :



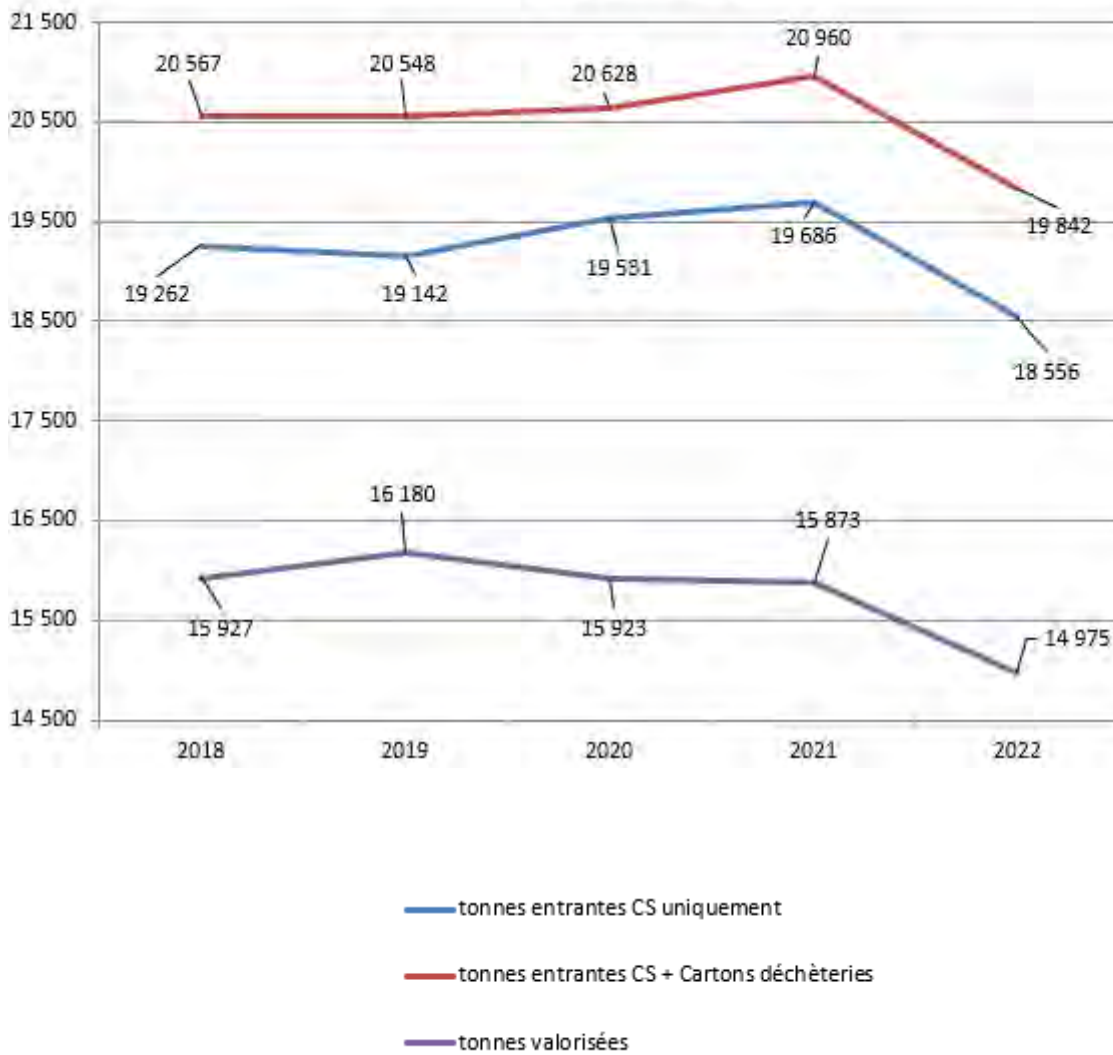
4 050 tonnes de refus de tri ont été produits sur le centre de tri et envoyés sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Lewarde, chez Vanheede (préparation CSR) ou au TVME. Il s'agit des erreurs de tri des habitants ou des produits non captés par le process (déchets trop petits ou imbriqués). Cela correspond à 22.94 % des tonnages triés sur le centre de tri.

Synthèse des déchets sortis du centre de tri en 2022 :



En 2022, le tonnage entrant au centre de tri issu du ramassage en porte à porte des déchets recyclables sur le territoire du SYMEVAD a baissé (-5.74%).

Evolution des tonnages du centre de tri sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)

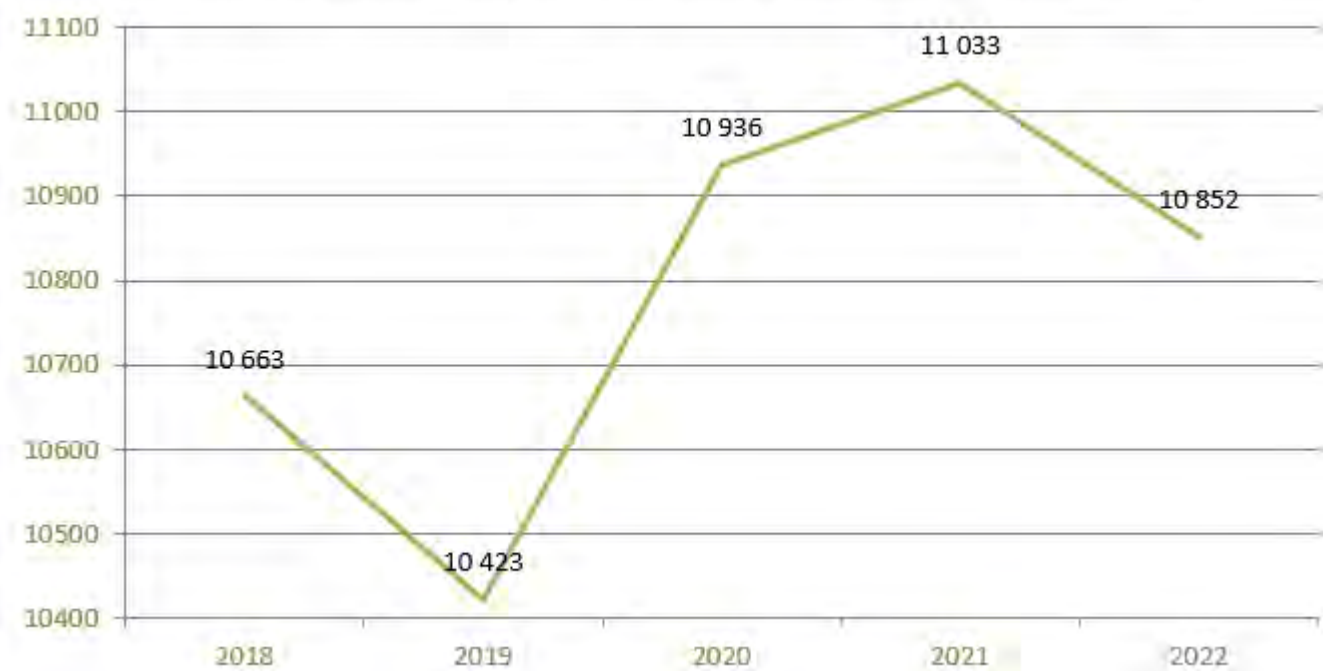


Tri et recyclage du verre

Le SYMEVAD a valorisé 10 852 tonnes d'emballages en verre en 2022.

Les tonnages de verre issus de la collecte sélective ont baissé en 2022 (- 1,64%)

Evolution des tonnages de verre collectés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



Pourquoi trier ?

Les « *petits ruisseaux font les grandes rivières* » :

Les différents matériaux triés par les habitants du SYMEVAD lors de la collecte sélective sont envoyés au Centre de tri d'Evin-Malmaison qui va les séparer puis les conditionner pour les envoyer dans les usines de recyclages. Ce geste simple et anodin, réalisé par les 320 000 habitants du territoire permet de récupérer et de recycler des quantités très importantes de matière **et d'énergie**.

Ainsi, par exemple, près de 65 millions de bouteilles en plastique ont été récupérées dans les bacs de collecte sélective du SYMEVAD pour l'année 2022 !

Retrouvez ci-dessous les différents matériaux triés par les habitants du SYMEVAD et leurs impacts environnementaux.

Recycler 553 tonnes d'emballages en acier permet



Des bénéfices
environnementaux

816 228 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
7 353 794 kms

et

4 526 305 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
696 227 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

7 189 Lave-vaisselle

ou

7 742 m de rail de train

Recycler 97 tonnes d'**emballages en aluminium** permet



Des bénéfices
environnementaux

746 997 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
6 729 957 kms

et

12 802 642 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
1 969 682 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

28 421 Cadres de vélo de course (2kg)

ou

56 842 Cadres de trottinette (1 kg)



Recycler 1551 tonnes de PET permet

Des bénéfices
environnementaux

3 637 095 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
32 767 977 kms

et

48 768 093 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
7 502 187 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

806 520 Couettes

ou

8 997 351 Ours en peluche

Recycler 375 tonnes de PEHD permet



Des bénéfices
environnementaux

797 625 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
7 186 125 kms

et

11 194 125 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
1 722 375 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

429 750 Arrosoirs

ou

1 861 875 Bidons de lubrifiants

Recycler 4884 tonnes d'emballages en carton permet



Des bénéfices environnementaux

-617 826.0 MJ

Une consommation énergétique équivalente à -95 042.640 jours d'une TV LCD

La fabrication de nouveaux produits

18 329 652 Boîtes à chaussures (200g)

ou

9 689 856 Boîtes carton ondulé pouvant contenir 6 bouteilles



Recycler 111 tonnes de briques alimentaires

Des bénéfices environnementaux

-10 248.6 MJ

Une consommation énergétique équivalente à -1 577.310 jours d'une TV LCD

La fabrication de nouveaux produits

853 812 Rouleaux de papier toilette

ou

194 028 Rouleaux d'essuie-tout



Recycler 10 852 tonnes de verre permet

Des bénéfices environnementaux

6 757 649 kg eq CO2

Un parcours en voiture de 60 879 720 kms

et

60 738 644 MJ

Une consommation énergétique équivalente à 9 344 983 jours d'une TV LCD

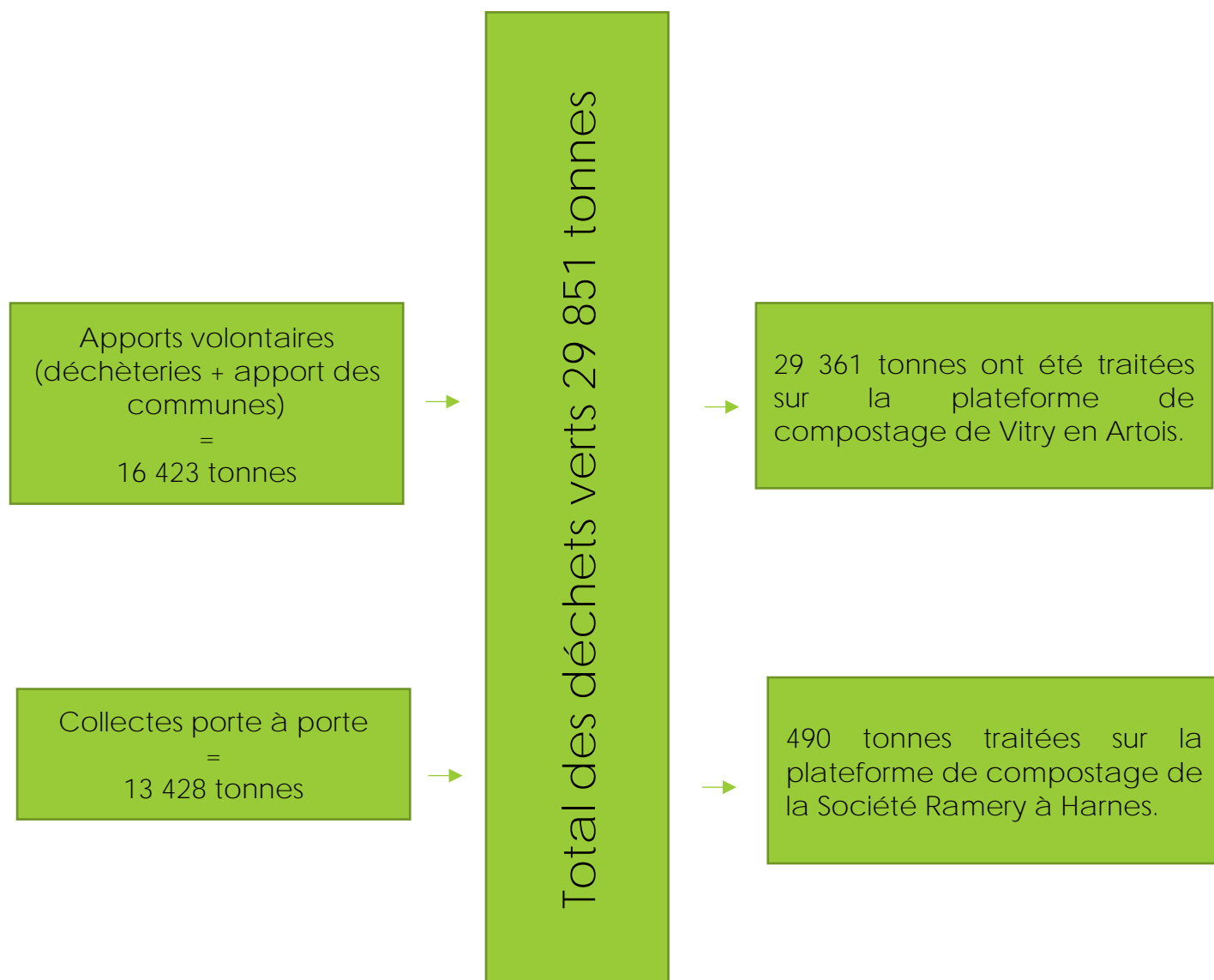
La fabrication de nouveaux produits

24 113 144 Bouteilles de 75 cL

Source : e-tonnes.citeo.com

Traitement des déchets verts

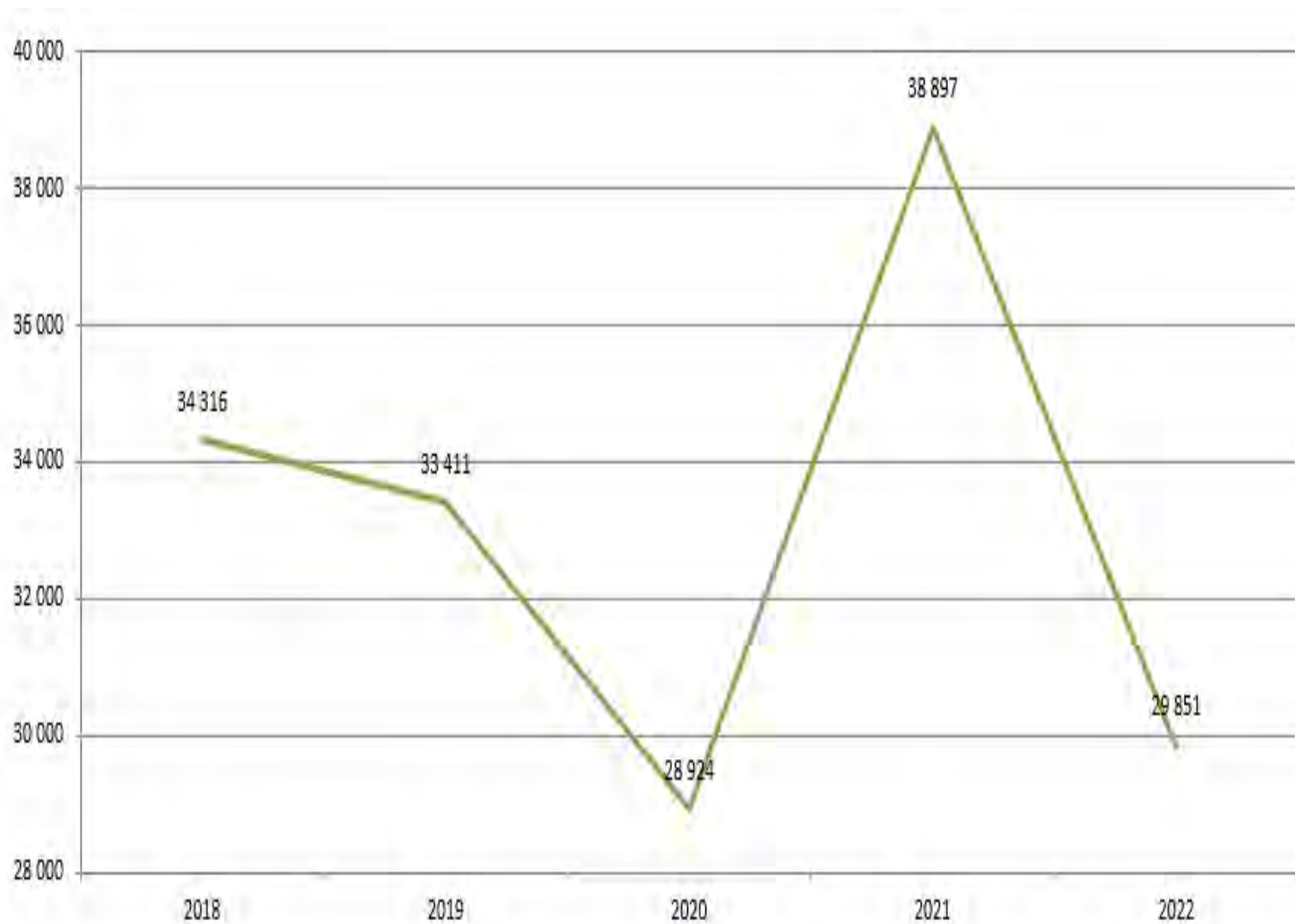
Le SYMEVAD a traité 29 851 tonnes de déchets végétaux en 2022 :



Les tonnages des déchets verts collectés sont fortement dépendants des conditions météorologiques avec des variations importantes d'une année sur l'autre.

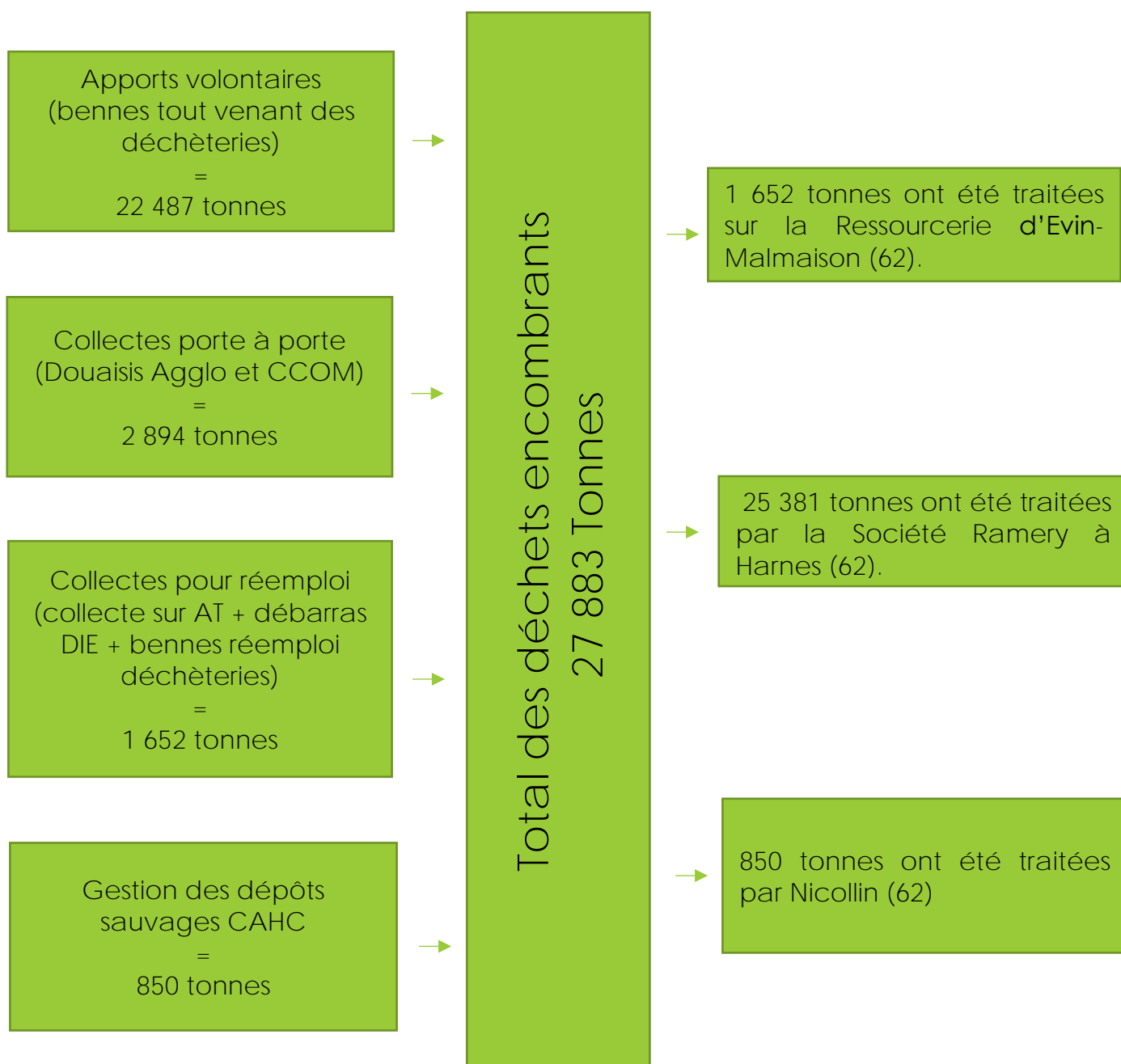
En 2022, les conditions climatiques ont été peu favorable à une végétation luxuriante, ce qui a entraîné une très forte diminution des tonnages de déchets verts (-23%) par rapport à 2021.

Evolution des tonnages des déchets verts collectés sur le territoire du SYMEVAD
(en tonnes)



Traitement des déchets encombrants

Le SYMEVAD a traité 27 883 tonnes de déchets encombrants en 2022 :

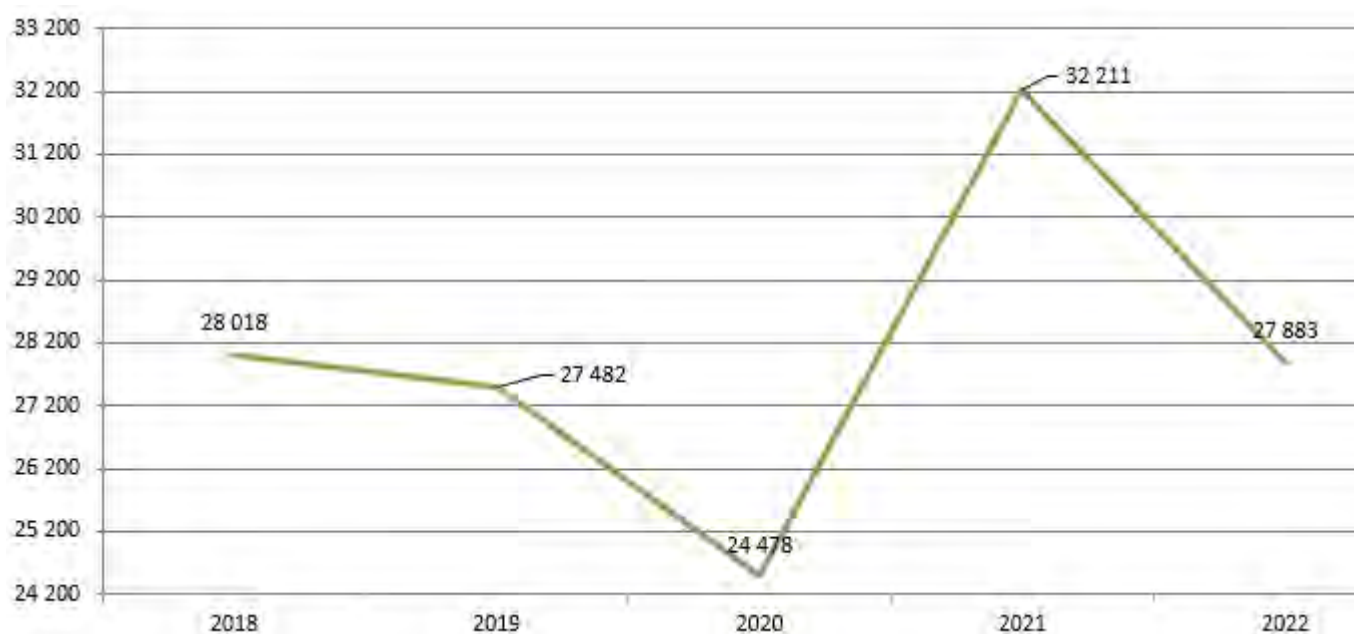


En 2020 les quantités de déchets encombrants avait très fortement baissés ce qui s'expliquait par la fermeture des déchèteries pendant le confinement du fait de la pandémie.

En 2021, les quantités de déchets encombrants avait très fortement augmenté, du au déstockage de ce qui n'avait pas été mis en déchèterie en 2020.

En 2022, les tonnages avoisinent ceux de 2019.

Evolution des tonnages des déchets encombrants collectés sur le territoire du SYMEVAD
(en tonnes)



Traitement des déchets issus des déchèteries

Le tonnage des déchets traités sur l'ensemble des déchèteries est de 74 510 tonnes en 2022.

Ces déchets ont été traités de la manière suivante :

matériaux	nombre de tonnes expédiées en 2022	nombre de tonnes expédiées en 2021	évolution 2021/2020	Repreneur	taux et type de valorisation
gravats	25 600	29 720	-13,86%	STB Evin malmaison et Vitry en artois	98 % valorisation matière
déchets verts	12 531	14 201	- 11,76%	CVO Symevad Vitry en Artois - Ramery Harnes	100 % valorisation organique
encombrants	22 487	24 769	- 9,21%	Ramery Harnes	20 % valorisation matière
bois	5 833	6 126	-4,78 %	Suez Noyelles Godault	100 % valorisation matière et énergétique
ferraille	1 372	1 545	-11,20 %	Theys Cuincy et Recytek Biache saint vaast	100 % valorisation matière
papiers-cartons	1 104	1 151	-4.08%	Paprec Harnes	100 % valorisation matière
DEA*	2 530	2 262	+ 11,84 %	Ramery Harnes et TRP seclin	94% valorisation matière et énergétique
DEEE **	1 984	2 233	-11,15 %	Gallo et Envie2E Nord Seclin	89% valorisation matière et énergétique

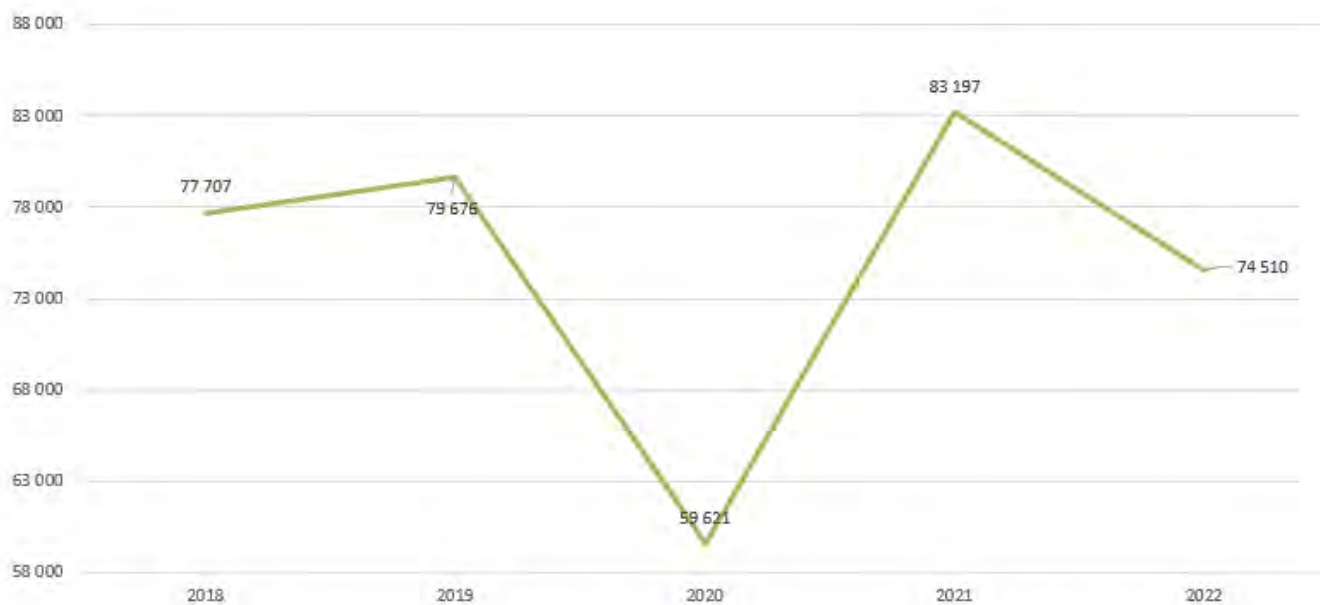


* DEA Déchets d'Équipement et d'Aménagement

** DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

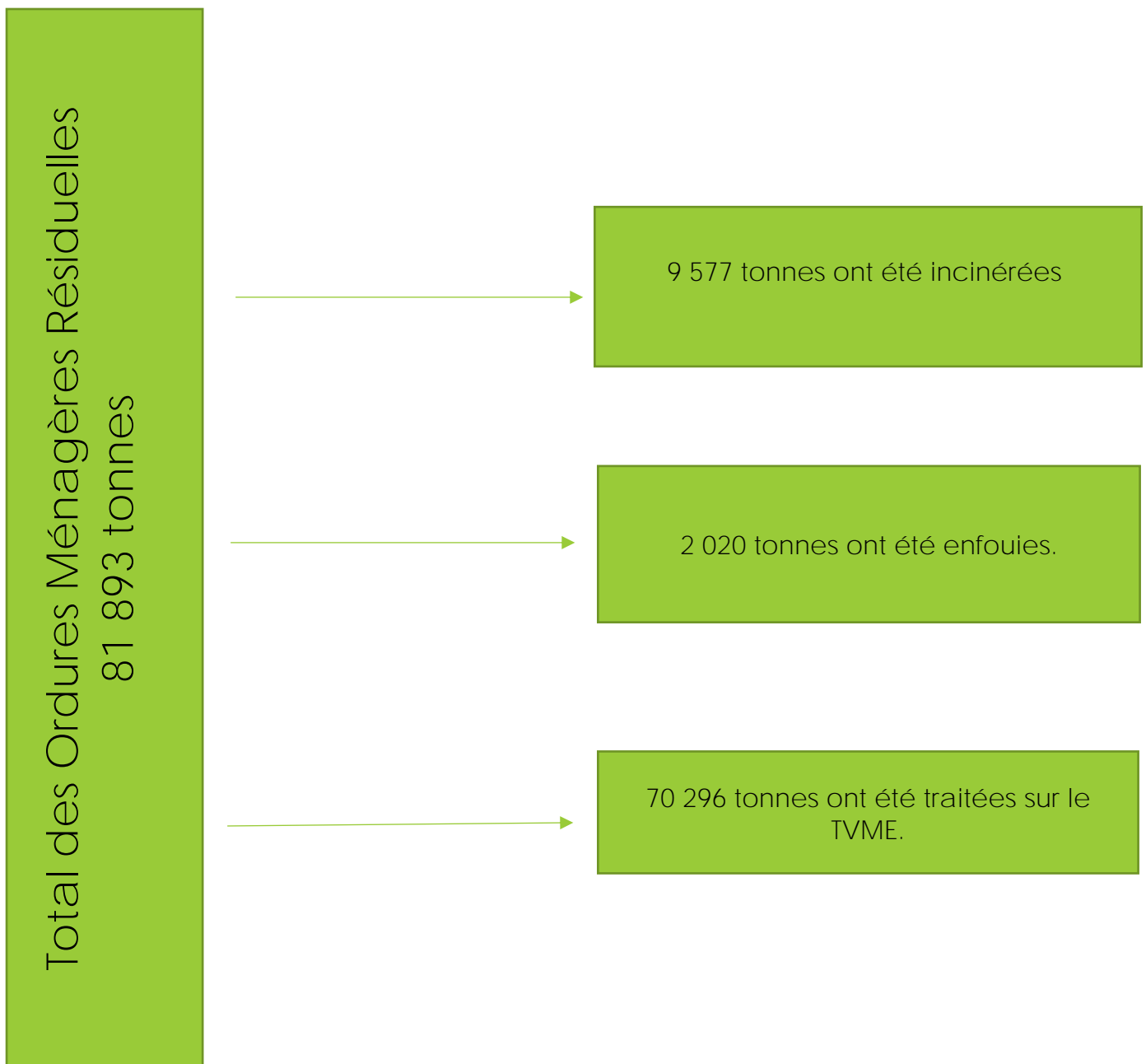
Les tonnages des déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du Symevad sont en nette baisse par rapport à 2021.

Evolution des tonnages des déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



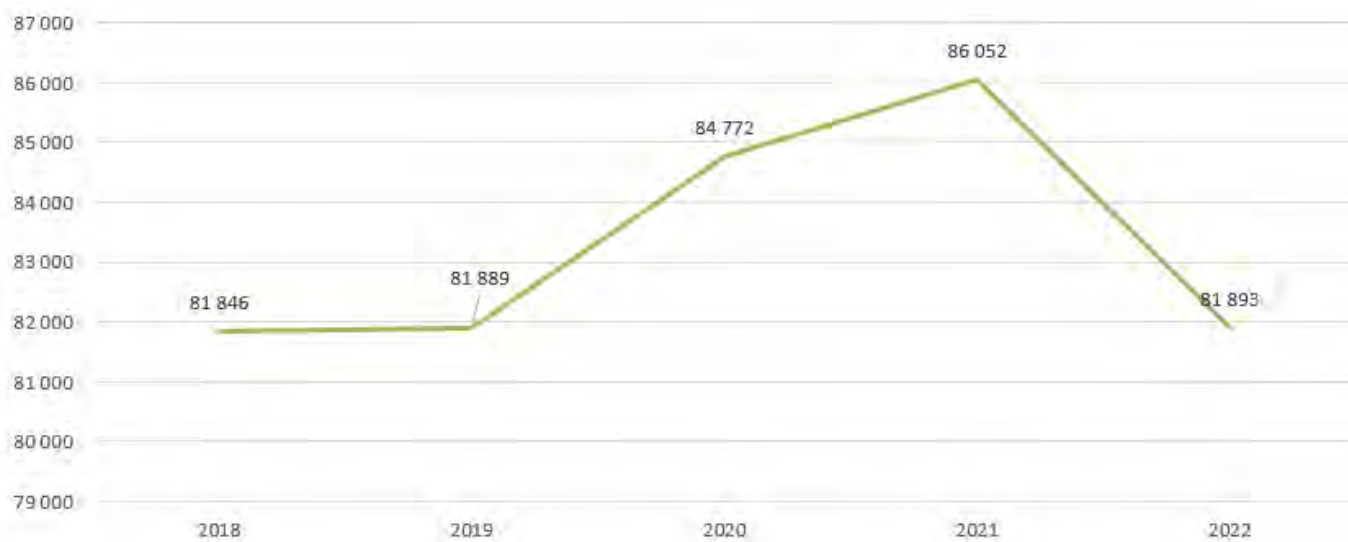
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Le SYMEVAD a traité 81 893 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2022 :



Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD a baissé de 4.83% en 2022.

Evolution des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes).



Synthèse des tonnages et évolution sur 5 ans Des Déchets Ménagers et Assimilés (en tonnes)

Type de déchets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021 à 2022
Ordures Ménagères	81 846	81 889	84 772	86 052	81 893	- 4,83%
Collecte sélective	18 966	19 143	19 531	19 686	18 556	- 5,74%
Verre	10 633	10 423	10 936	11 033	10 852	- 1,64%
Déchets verts	34 316	31 128	25 909	33 803	29 851	- 23,00%
Encombrants	28 378	27 482	24 799	30 850	27 883	- 9,62%
Déchèteries*	40 092	42 996	32 802	44 227	39 492	- 10,70%
Total	214 231	213 061	198 749	225 651	208 527	- 7,59%

*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

Type de déchets	DOUAISIS AGGLO		CAHC		OSARTIS		SYMEVAD	
	2022 (tonnes)	Kg/an/habt	2022 (tonnes)	Kg/an/habt	2022 (tonnes)	Kg/an/habt	2022 (tonnes)	Kg/an/habt
Ordures Ménagères	38 371	255	33 719	264	9 803	229	81 893	255
Collecte sélective	8 806	58	7 261	57	2 489	58	18 556	58
Verre	5 424	36	3 286	26	2 143	50	10 852	34
Déchets verts	13 748	91	10 187	80	5 916	138	29 851	93
Encombrants	11 698	78	11 612	91	4 573	107	27 883	87
Déchèteries*	18 556	123	14 089	110	6 847	153	39 492	123
Total	96 603	641	80 153	626	31 771	735	208 527	650

**Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.*

Indice de réduction des déchets.

L'indice de réduction des déchets pour l'année 2022 est calculé en multipliant le tonnage 2022 par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010 qui est l'année de référence qui correspond à l'indice 100. Il est ramené à l'habitant afin de s'affranchir des évolutions de populations.

Type de déchets	Ratio 2010 Kg/hbt/an (indice 100)	Ratio 2022 Kg/hbt/an	Indice de réduction
Ordures Ménagères	279	255	91.40
Collecte sélective	69	58	84.05
Verre	37	34	91.89
Déchets verts	119	93	78.15
Encombrants	75	87	116.00
Déchèteries*	110	123	111.81
Total	689	650	94.34

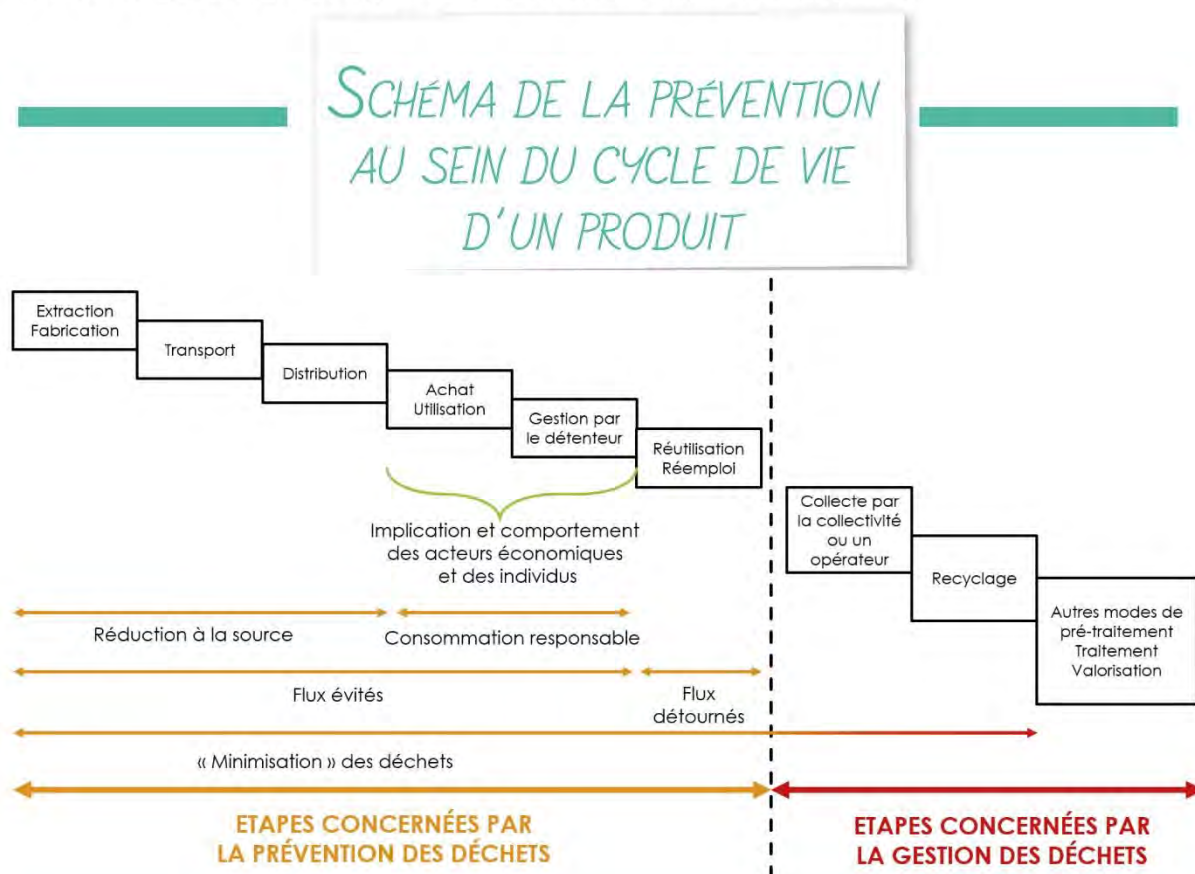
*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

IV - Prévention

DÉFINITION DE LA PRÉVENTION

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation, en passant par la production et la vente.

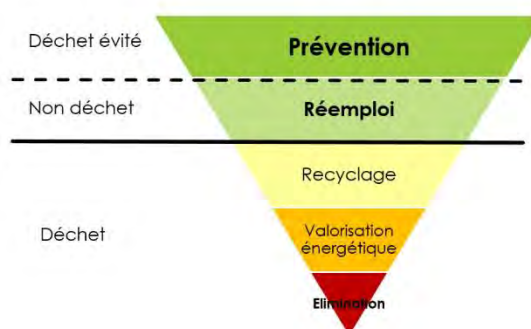
Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit, situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.



Source ADEME

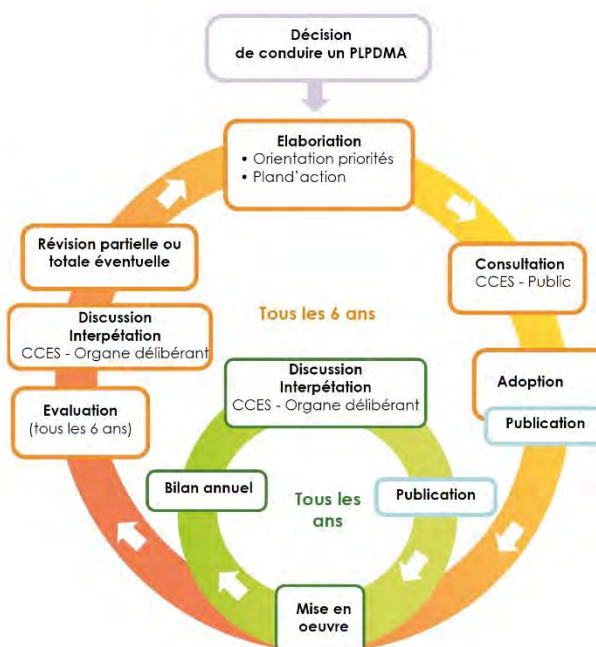
HIÉRARCHIE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Par la Directive européenne 2008/98 CE, la Prévention est devenue une priorité dans la gestion des déchets (article 4). Le schéma ci-contre illustre la hiérarchisation du mode de traitement des déchets.



CYCLE D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

Le contenu et les modalités d'élaboration, de suivi et de révision des PLPDMA sont précisés dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015



LE SERVICE PRÉVENTION

LES FAITS MARQUANTS



COVID-19

Fin du pass vaccinal COVID : 14 mars 2022

> Reprise progressive des visites/des animations/sensibilisation avec forts taux d'absentéisme non prévenus en présentiel

LE SERVICE PRÉVENTION EN 2022

MOYENS HUMAINS

- 5 personnes au Service Prévention : 1 responsable, 2 chargés de missions et 2 animateurs
- 1 responsable Communication (à 50%)
- 1 association des guides-composteurs : CADOSARCAHC

COÛT DU SERVICE

« Relativiser le coût de la Prévention par rapport aux coûts de gestion et d'élimination : en moyenne, le coût de la prévention est de 2€/hab/an, contre 90 €/hab/an pour la gestion globale des déchets »

[Extrait du guide ADEME « Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA »]



QUELS IMPACTS AU QUOTIDIEN ?

QUELQUES POINTS SAILLANTS DE LA LOI AGEC

- > Objectif : -15% des DMA en 2030, par rapport à 2010
- > Division par 2, de la mise en décharge des déchets non dangereux non inertes, entre 2010 et 2025
- > Mise en place du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024
- > Fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique (dont bouteilles plastiques) d'ici à 2040, avec échéancier à compter de 2021
 - > 2021-2025 : 1^{er} décret 3R (Réduire – Réemployer – Recycler) avec 3 objectifs, d'ici fin 2025 :
 1. 20 % de réduction des Emballages Plastiques à Usage Unique (EPUU)
 2. 100% de réduction des EPUU « inutiles » (ex : blister ampoules)
 3. 100% recyclage des EPUU restants (d'où effort de conception)

CALENDRIER DE LA LOI

	Depuis le 1 ^{er} janv. 2021	Depuis le 1 ^{er} janv. 2022	Depuis le 1 ^{er} janv. 2023
PARTIE 1 SORTIR DU PLASTIQUE JETABLE	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} décret des 3 R (2021-2025) • Interdiction de la mention « biodégradable » sur les produits et emballages • Interdiction des boîtes en polystyrène expansé • Interdiction des confettis en plastique • Favoriser la vente en vrac (et autoriser l'apport des contenants des clients, avec ristourne) • Interdiction de mise à disposition de sacs plastiques • Mise en place, dans les supermarchés, de bacs de récupération des emballages 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction des sachets de thé en plastique • Interdiction des jouets en plastique offerts dans certains menus • Interdiction d'expédier sous emballage plastique des publications de presse et de publicité • Obligation pour les ERP de s'équiper de fontaines d'eau • Interdiction de l'emballage plastique autour des fruits et légumes non transformés, de moins de 1,5 kg 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction d'utilisation de vaisselle jetable, pour les repas et les boissons servis sur place, pour tous les établissements de restauration pouvant accueillir au moins 20 convives (concerne les fast-food, mais aussi les cantines scolaires, les restauration d'entreprise ou les cafétérias)
PARTIE 2 MIEUX INFORMER LES CONSOMMATEURS		<ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'utilisation du logo Triman sur les produits (complété par les modalités de tri) • Mise à disposition du public, des informations sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens • Communication au consommateur des émissions de gaz à effet de serre liées à ses consommations Internet et mobile • Obligation d'information sur la garantie légale de conformité 	

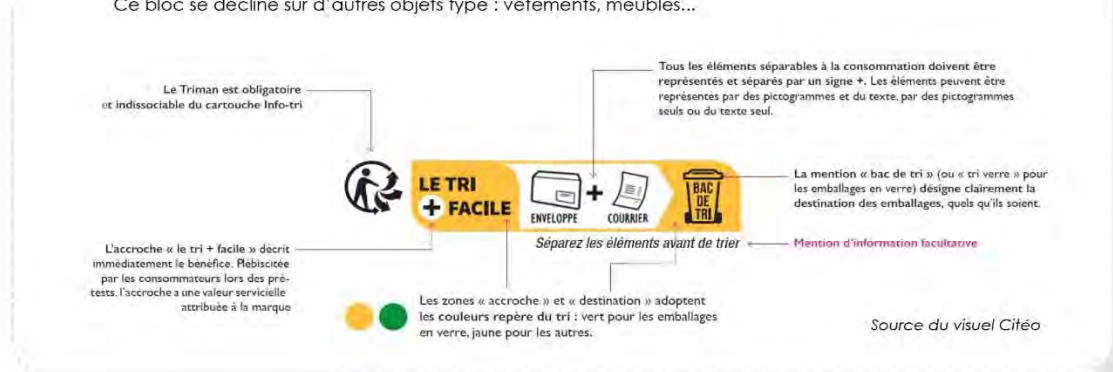
	Depuis le 1 ^{er} janv. 2021	Depuis le 1 ^{er} janv. 2022	Depuis le 1 ^{er} janv. 2023
PARTIE 3 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET POUR LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE		<ul style="list-style-type: none"> • Interdire la destruction des invendus non alimentaires (concerne uniquement les produits déjà couverts par une Responsabilité Elargie du Producteur) produits textile, produits d'hygiène, mobilier, etc... • Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction de gaspillage alimentaire (pour les commerces) • Permettre la vente des médicaments à l'unité 	
PARTIE 4 AGIR CONTRE L'OBsolescence PROGRAMMÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité • Faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées d'occasion • Mettre en place une information obligatoire sur la durée de mise à jour des logiciels d'exploitation des ordinateurs et téléphones 	<ul style="list-style-type: none"> • Allonger la garantie légale de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un fonds de réparation, pour encourager le consommateur à réparer plutôt qu'à acheter. Sont concernés : les équipements électriques et électroniques, les jouets, les articles de sport, loisir, bricolage et jardinage.
PARTIE 5 MIEUX PRODUIRE	<p>Calendrier propre à chaque filière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformer les filières de Responsabilité Elargie du Producteur • En créer de nouvelles Ex : REP textiles sanitaires (=lingettes) : au 1^{er} janvier 2024 • Encourager les produits plus respectueux de l'Environnement avec un système de Bonus-Malus 		



FOCUS SUR...

Triman et bloc info tri

Décryptage du bloc mis en place sur les emballages ménagers.
Ce bloc se décline sur d'autres objets type : vêtements, meubles...



INDICATEUR GLOBAL DU PLPDMA

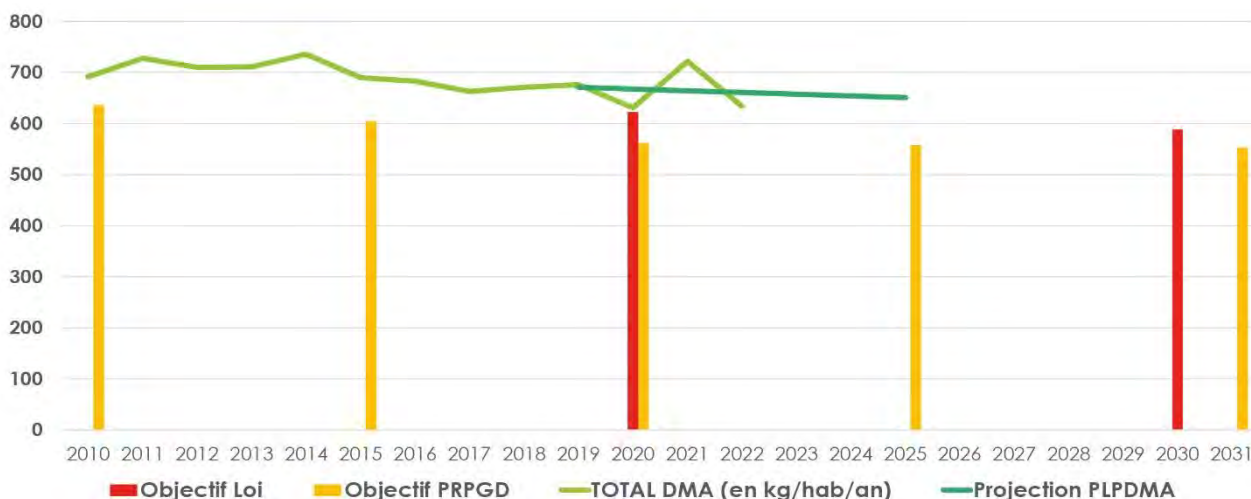


2019 671 kg/hab/an

Objectif 2025
650 kg/hab/an

L'objectif retenu correspond à une baisse 3% des DMA en 6 ans.

EVOLUTION DES TONNAGES DMA



Le graphique ci-dessus permet de visualiser l'évolution des tonnages DMA traités par le SYMEVAD depuis 2010, ainsi que les objectifs de réduction retenus par le PLPDMA. Les colonnes correspondent aux années d'échéance fixées par les lois et le PRPGD*, permettant ainsi de mieux se situer par rapport aux objectifs réglementaires de réduction des déchets.

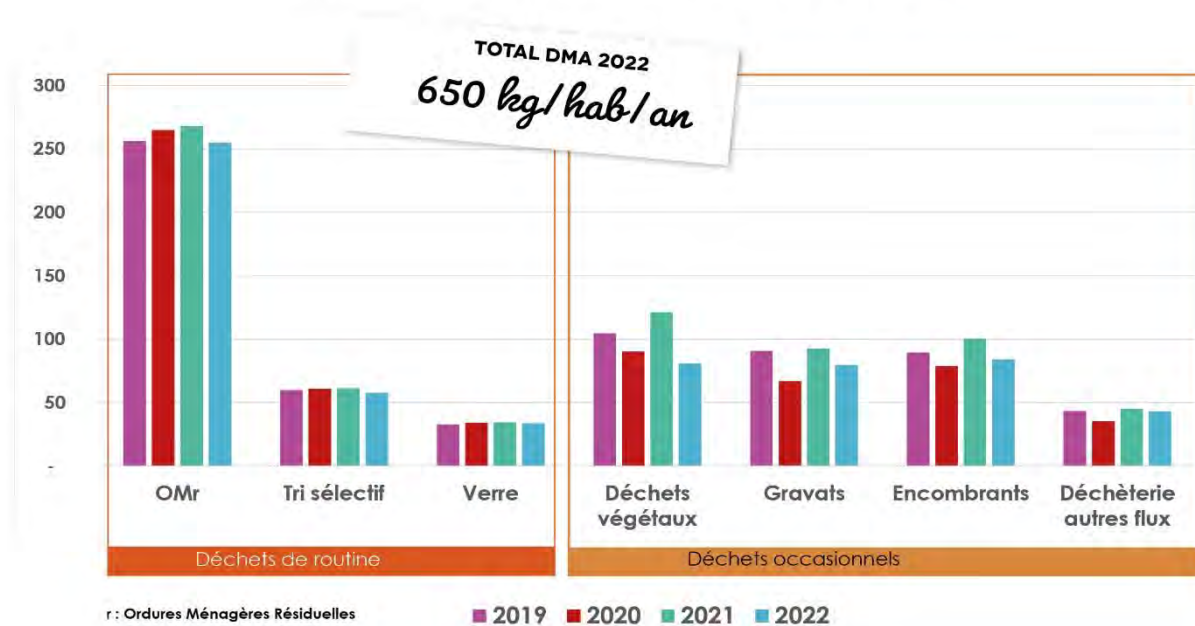
*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

SUIVI DES TONNAGES EN 2022

Les raisons principales de cette baisse de tonnage :

- > Actions de réduction des déchets
- > Météo tendance sécheresse (moins de végétaux et moins d'humidité dans les déchets collectés)
- > Economique (baisse du revenu disponible brut)
- > Méthode de calcul interne (retrait des déchets non-ménagers, à savoir : essentiellement des végétaux issus de communes)

Evolution des tonnages DMA depuis 2018 (kg/hab/an)



PRÉSENTATION

Le PLPDMA a été élaboré dans la continuité des actions menées dans le cadre du dernier programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », et en tenant compte du diagnostic effectué au préalable.

Le plan d'actions se décompose en 8 axes



Axe 1
Compostage



Axe 2
Gaspillage alimentaire



Axe 3
Economie & Réemploi



Axe 4
Consommation responsable



Axe 5
Réduction de la notivité



Axe 6
Programme Consom' Acteurs



Axe 7
Sensibilisation



Axe 8
Technique déchets



Pour découvrir l'ensemble des actions prévues dans le PLPDMA, scannez le QR Code ci-contre ou sur <https://cutt.ly/NkonLYW>



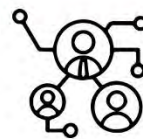
ORIENTATIONS SUIVIES POUR L'ÉLABORATION DU PLPDMA



Privilégier les actions à fort potentiel de réduction, pour diminuer les tonnages



Démultiplier les actions expérimentales concluantes

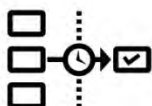


Utiliser le dynamisme et la prise de conscience des administrés pour en faire des acteurs, voire des relais de la Prévention

*Humain - Proximité - Concret
Participatif - Accompagnement*

ORIENTATIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE

2020



Adapter et prioriser les actions en fonction du contexte et des opportunités

2021



Renforcer le partenariat avec

- Les 3 EPCI (collecte & tarification)
- Les communes (proximité & implication terrain)

2022



Toucher un maximum de personnes pour créer une prise de conscience de l'importance de la réduction des déchets

**A RENFORCER
POUR 2023**

Développer en priorité les actions concrètes de réduction des déchets





AXE 1 : COMPOSTAGE

Enrichir la terre, avec du compost produit soi-même, avec ses propres déchets et in situ

BILAN 2022

- Reprise des réunions publiques « compostage individuel » en présentiel et maintien des visioconférences
- Ajout d'une partie « les déchets du jardin restent au jardin »
- Montée en compétences sur le tri des biodéchets

CHIFFRES CLÉS 2022



- > 864 composteurs distribués en 2022
- > 24 656 composteurs depuis 2007
- > 19% des foyers équipés par le SYMEVAD



2024 :
Mise en place du tri à la source des biodéchets (c'est à dire des déchets alimentaires et déchets de végétaux)

OBJECTIFS 2023

> Développer la partie « compostage » du projet « tri des déchets alimentaires »

> Renforcer le thème « les déchets de jardin sont un trésor pour votre jardin »

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
1-1	Distribution de composteurs individuels	864	1 000
1-5	Distribution de vermicomposteurs	18	20
1-1a	Test de distribution sur des secteurs géographique délimités : éco-quartier, lotissement, petite commune	-	A définir en fonction du groupe de travail « déchets alimentaires »
1-2	Formation de référents compostage	-	
1-2a	Formation de guides-composteurs	-	
1-2b	Formation de Maître-Composteur	2 pers.	
1-4	Mise en place de composteurs partagés	plusieurs demandes mais pas de concrétisation	
1-6	Opération « les déchets de jardin sont un trésor pour le jardin »	Accompagnement CAHC suite à la réduction de la collecte des végétaux à domicile	Généraliser cet accompagnement à toutes les communes, et renforcer la partie vidéo
1-7	Compostage en cimetière	Partage d'expériences	



AXE 2 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Réduire la quantité de denrées alimentaires jetées
Promouvoir la qualité de l'alimentation et le local

BILAN 2022

- Reprise timide suite au COVID-19 : 1 seule cantine scolaire (Carvin)



Moins 50% de Gaspillage Alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015, notamment en restauration collective

OBJECTIFS 2023

> Sensibiliser les **restaurations scolaires** (école, collège) en s'appuyant sur les modules « Ecole et Collège presque Zéro Déchet »

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
2-1	Expérimentation d'un protocole d'accompagnement simplifié pour la restauration collective	En cours sur Carvin	Protocole validé et éprouvé sur 3 sites volontaires
2-2	Formation des structures-relais	-	Animation de 2 sessions





AXE 3 : ÉCONOMIE & RÉEMPLOI

Accompagner et mettre en valeur des structures économiques et/ou sociales de proximité, engagées dans une démarche de Prévention

BILAN 2022

- Reprise progressive de l'activité des 9 Repair Café existants
- Création de 3 nouveaux Repair Café
- Ouverture d'un 4^{ème} magasin de la Ressourcerie à Courrières



> Création d'un fonds pour le réemploi solidaire

> Création d'un indice de réparabilité sur les produits électriques et électroniques, et information sur les pièces détachées

> Soutien financier à la réparation

CHIFFRES CLÉS 2022



> 9 Repair cafés en activité
Cuincy, Lambres-lez-Douai, Leforest, Hénin-Beaumont, Douai, Flines-lez-Râches, Douges, Esquerchin et Quiery-la-motte

> 8 Repair cafés en réflexion
Arleux, Courchelettes, Guesnain, Cantin, Marcq-en-Ostrevent, Libercourt, Noyelles-Godault et Palluel

OBJECTIFS 2023

- > Développer le réseau des **Repair Cafés** du territoire
- > Sensibiliser au Zéro Déchet les artisans-commerçants, en demande

NEW Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année

*ESS : Economie Sociale et Solidaire

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
3-1	Ouverture d'un magasin de vente d'occasion (type Ressourcerie)	Ouverture 4e point de vente Ressourcerie par DIE Boutique Envie	Ouverture d'un magasin dans le secteur du douaisis ou Osartis-Marquion par une structure de l'ESS*
3-2	Accompagnement de la création de Repair Café	3 nouveaux (Douges, Esquerchin et Quiery-la-Motte) 8 en cours	Accompagnement à l'ouverture de 4 Repair-Café
3-3	Sensibilisation Zéro Déchet pour les artisans-Commerçants	Partenariat avec la Direction Transition Economique de la CAHC Intervention podcast « Zéro Déchet au boulot » Intervention club d'entreprise « la démarche verte »	Réalisation de fiches Zéro Déchet pour le guide « commerce Eco-responsable » de la CAHC Réunion de sensibilisation au ZD pour les Artisans-commerçants de la CAHC



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informier et accompagner pour consommer autrement

BILAN 2022

- Couches lavables : intensification des actions à destination des familles, professionnels et futurs professionnels concernés
- Protections menstruelles lavables : actions innovantes à destination des familles et des lycées

CHIFFRES CLÉS 2022

- > 69 familles dotées en couches lavables
- > 1 multi-accueil passé en 100% couches lavables après avoir été accompagné par le SYMEVAD (Courcelles-les-lens)
- > 250 personnes dotées en protections mentruelles lavables
- > 1 563 stop-pub distribués.



> Atteindre le Zéro plastique à usage unique, d'ici 2040 (palier 2030 : réduction de 50% des bouteilles plastiques)

> Interdiction de l'élimination des produits non alimentaires invendus



OBJECTIFS 2023

- > Plusieurs structures professionnelles type crèche en « **100% couches lavables** »
- > Elargissement des actions « **Protection menstruelle lavable** »



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informer et accompagner pour consommer autrement

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
4-1	Accompagnement de structures professionnelles à l'utilisation des couches lavables	4 structures municipales avec lavages en ESAT : flers, Courcelles, Libercourt et Sin-le-Noble	Accompagnement des crèches municipales et privées pour tester les CL avec lavage en ESAT puis passage à 100% en CL avec lavage en ESAT
4-1a	Développement d'une offre de lavage externalisé des couches par des ESAT	1 structure passée en 100% lavable après l'accompagnement : Courcelles-lez-lens	
4-1b	Opération de sensibilisation auprès des pro. de la petite enfance et assimilés avec kit de démonstration	Fourniture de 10 kits de démonstration Participations à des forums (CAF, Maternité..)	Fourniture de 10 kits de démo.
4-1c	Intervention de sensibilisation dans les lycées prof. formant aux métiers de la petite enfance	2 (Lycée Deforest à Douai et Ambroise Croizat Auby)	2 lycées
4-2	Accompagnement des familles à l'utilisation des couches lavables	69 familles dotées	80 familles dotées Financement du reste à charge par davantage de commune
4-2a	Partenariat avec la clinique de Lambres-lez-Douai	Prolongation du partenariat Réalisation d'une réunion publique à la clinique Participation à leur Journée portes ouvertes	Partenariat avec la maternité de l'hôpital de Dechy
4-2b	Sensibiliser les structures pro. par le biais des familles Couches Lavables	Identification des structures pro à sensibiliser pour accepter les bébés CL SYMEVAD	Leur faire accepter les bébés CL Les accompagner dans un test CL
4-3	Challenge scolaire « les 12 défis de SYM »	7 classes de CM1 176 élèves	Proposer ce challenge en autonomie aux classes volontaires
4-4	Elaboration d'un guide pour réaliser un éco-événement	-	Guide validé et éprouvé sur 3 événements
4-5	Stop-pub : action de sensibilisation et distribution à l'échelle du SYMEVAD en lien avec les communes	1 563 stop-pub distribués	Renforcer la communication sur le Stop-Pub
4-6	Développer la consigne du verre en partenariat avec « Haut la consigne »	Test de plats consignés (Fêtes au Pays de Lambres)	Promotion de la consigne via des services type Le fourgon



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informer et accompagner pour consommer autrement

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
4-7	Sensibilisation à l'utilisation des protections menstruelles lavables		
4-7a	Kit famille	6 Réunions (dont 1 visio) avec remise d'un kit d'une valeur de 50 € 157 pers. équipées Envoi de 250 affiches (communes, médecins, magasins ZD...)	200 pers équipées Financement du reste à charge par davantage de commune
4-7b	Atelier couture	4 ateliers « pimp ta culotte » 31 pers.	40 pers.
4-7c	Kit Lycéenne	2 lycées-test (St Jean et Deforest) remise de 2 kits de démonstration distribution de 62 kits d'une valeur de 20 € Pause de l'expérimentation en lycée suite un avis défavorable du Conseil Régional pour un partenariat (en concurrence avec leur opération de distribution de protections jetables)	Participations financières portées par les fonds propres des lycées



Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année



AXE 5 : PRODUITS DANGEREUX

Promouvoir des alternatives moins nocives pour la santé des utilisateurs et pour l'environnement

BILAN 2022

- Reprise des sessions de sensibilisation avec remise d'un kit « ménage au naturel »



Possibilité de vente de médicaments à l'unité en pharmacie

CHIFFRES CLÉS 2022



- > 6 sessions
- >4 communes sensibilisées
Courrières, Dechy, Dourges, Hénin-Beaumont
- > 97 agents formés

OBJECTIFS 2023

> Continuer les sessions de formation dans les communes avec remise d'un kit « ménage au naturel » et élargir aux structures en démarche ZD (collège, crèche...)

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
5-1	Formation des agents communaux à l'utilisation des produits ménagers naturels	6 sessions 97 pers.	100 pers avec élargissement aux structures en démarche ZD (collège, crèche..)





AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'usager pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis, à l'école,...

BILAN 2022

- Famille : fin de la 3^e édition avec de moins en moins de participants. Peu de succès pour le démarrage de la 4^{ème} édition (en Rendez-vous Mensuel)
- Ecole : Très bon démarrage pour le module « Ecole presque Zéro Déchet »
- Collège : Elaboration d'un module « Collège presque Zéro Déchet »



Affichage d'un bonus/malus sur certains produits pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause

CHIFFRES CLÉS 2022



> Session Famille : 213 personnes

Alimentation

Produits chimiques

Hygiène et Beauté

Fêtes et Loisirs

Vie quotidienne

MODULE « ECOLE PRESQUE ZÉRO DÉCHET »



2 séances de 3H

> 123 personnes



Trinôme
Enseignant / Commune / Parent



Des défis à relever
avec les élèves

En lien avec
La démarche



MODULE « COLLÈGE PRESQUE ZÉRO DÉCHET »

NEW



1 séances de 3H

> En cours d'élaboration



Trinôme
Collège / Parent /
Conseil Départemental



Des accompagnements ZD
et des actions à mener

En lien avec
La démarche





AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'usager pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis, à l'école,...

OBJECTIFS 2023

- > Développer un réseau des relais ZD, dans le cadre de leur travail
- > Développer les déclinaisons du Programme Consom'acteurs (module collègue, foyer-témoin avec « home-organisers », édition à la carte, etc...) pour davantage de ZD concret

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
6-1	Programme Consom'Acteurs Famille	3e édition : 19 réunions 5 visio - 208 pers cumulées de janv à mai 2022 Evolution du programme en Rendez-vous consom'acteur Rdv Consom'acteurs 1 visio - 5 pers de oct à déc 2022	Augmenter la participation aux Rendez-vous Consom'Acteurs
6-1a	Décliner l'opération « Osez changer : mieux consommer et vivre plus léger » de l'ADEME (foyer témoins, encadrés par des «home-organisers », vers plus de sobriété et d'économie circulaire) sur le SYMEVAD		Partenariat avec la CAHC pour choix des foyers-témoins
6-2	Identification, formation et suivi de Relais Consom'acteurs	Suivi des 30 relais formés et équipés : difficulté à organiser des sessions à titre personnel	Elaborer un module pour former des relais ZD dans le cadre de leur travail
6-3	Module « Ecole presque Zéro Déchet » en lien le label E3D* et avec l'OCCE**.	5 sessions - 123 pers. Validé par 2 IEN*** (intégré à la formation des enseignants)	100 pers. Validation par d'autres IEN
6-4	Module « Collège presque Zéro Déchet »	Elaboration du module	A tester sur plusieurs collèges volontaires
6-5	Acompagnement à la création d'un groupe « Zero Waste local »	Recherche d'un structure-support (association,...)	Identifier une structure-support

**E3D : Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable

**OCCE : Office Central de Coopération à l'Ecole

*** Inspecteur de l'Education Nationale



Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année





AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets
Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

BILAN 2022

- Reprise des visites et animations, à compter d'avril 2022 (fin du pass vaccinal)
- Préparation du changement de consignes de tri (extension de consignes de tri au 01/01/2023)
- Elaboration puis animation d'un nouveau module pour les mairies « Communes, en route vers le Zéro Déchet »



> Un logo unique pour le tri (Triman),



avec information sur le geste à effectuer

> Elus et fonctionnaires de collectivités suivent une formation sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets

CHIFFRES CLÉS 2022



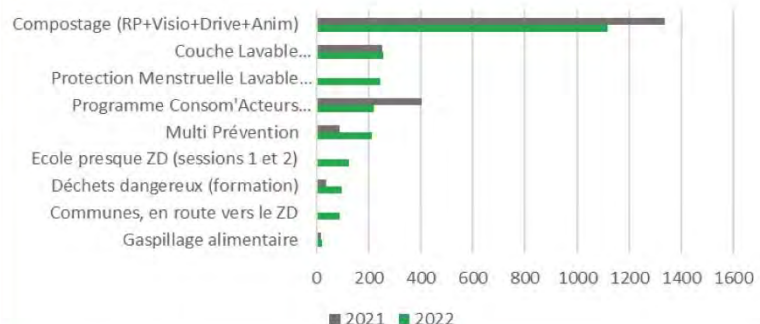
> 4 238 visiteurs répartis de la façon suivante

Centre de tri	3 359
Ressourcerie	564
Jardin	315



Animations hors visites

- nombre de personnes sensibilisées -



> 2 380 personnes sensibilisées

> 131 actions extérieures



AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets

Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

OBJECTIFS 2023

> Recherche de nouveaux publics pour les visites du SYMEVAD (participants aux modules ZD, associations, bailleurs, mairies...)

> 50% des mairies participant au module « communes, en route vers le Zéro Déchet »

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
7-1	Elaboration d'un programme de communication ciblé	fait en 2021	
7-2	Création d'une identité prévention « Ensemble devenons Consom'Acteurs	fait en 2021	
7-3	Visite des équipements du SYMEVAD	4 238 pers	5 500 pers
7-3a	Adaptation des visuels aux nouvelles consignes de tri	Modification des livrets et visuels du pavillon	Adaptation du discours en fonction de l'évolution des technologies de recyclage
7-4	Sensibilisation des mairies (élus et agents) au Zéro Déchet, avec le module « Communes, en route vers le Zéro Déchet »	Elaboration, test, invitation aux 98 communes et 3 EPCI Animation de 4 sessions 25 communes 89 pers	4 sessions 100 pers 25 nouvelles communes participantes
7-5	Elaboration de « kits communication » pour les 98 communes et les 3 EPCI,	Réalisation d'affiches pour les accompagnements SYMEVAD Jade (Protections menstruelles) Serge (compostage) Inès (RdV consom'acteurs)	Diffusion des supports Conception d'une identité visuelle « 1 mois, 1 geste »
7-6	Réalisation des vidéos de sensibilisation en interne (série Rencontre, les 5R...), et partenariat avec ILTV	1 vidéo avec ILTV	5 en interne
7-7	Témoignage du SYMEVAD « hors les murs »	Interventions ou témoignages : Grand Lyon, AMORCE, Club la démarche verte, Podcast... nombreux partages d'info, sur le PLPDMA ou actions de prévention auprès d'autres collectivités	

Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année



AXE 8 : TECHNIQUE DECHETS

Identifier et agir, avec les 3 EPCI « collecte », sur les thématiques dépendant de leur compétence et permettant d'améliorer les actions de prévention

BILAN 2022

- Planification avec priorisation et territorialisation des actions Zéro Déchet avec les communes
- Lancement du groupe de travail « tri à la source des déchets alimentaires »



> 2023
Harmonisation
des couleurs des
poubelles

OBJECTIFS 2023

- > Projet « Commune presque Zéro Déchet »
- > Etude « tri à la source des déchets alimentaires »

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
8-1	Etat des lieux de la provenance des DMA	Retrait des tonnages hors-DMA (végétaux et encombrants apportés par des communes)	Maintien de ce mode de comptabilisation
8-2	Planification des actions ZD avec les communes (sur la base du questionnaire PLPDMA)	Planification avec priorisation et territorialisation des actions ZD avec les communes favorables	Poursuite du partenariat avec les communes « demandeurs »
8-3	Participation aux études d'optimisation de collecte des EPCI, par le prisme de la prévention	Participation aux comités techniques de la CAHC : AMO Régie, Tarification incitative, Projet ZD	Poursuite de la participation du SYMEVAD lors des réunions
8-4	Création d'un groupe de travail « généralisation du tri à la source des biodéchets » avec les 3 EPCI	1e réunion en déc 2022	Etude territoriale à mener

V - Bilan financier

Le SYMEVAD étant assujéti à la TVA, l'ensemble des éléments financiers ci-après est exprimé en € hors taxe.

Les données sont extraites du compte administratif 2021.

Le SYMEVAD possède deux budgets :

- Budget « énergie renouvelable »
- Budget principal

1- Budget « énergie renouvelable »

Ce budget annexe (spic) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

A - Les résultats du compte administratif 2022

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	-		441 141,96		441 141,96
Opérations de l'exercice	1 112 050,50	1 243 899,02	480 794,96	468 859,28	1 592 845,46	1 712 758,30
Résultats de l'exercice		131 848,52	11 935,68			119 912,84
Totaux	1 112 050,50	1 243 899,02	480 794,96	910 001,24	1 592 845,46	2 153 900,26
Résultats de clôture		131 848,52		429 206,28		561 054,80
Restes à réaliser			14 736,56		14 736,56	
Totaux cumulés	1 112 050,50	1 243 899,02	495 531,52	910 001,24	1 607 582,02	2 153 900,26
Résultats définitifs		131 848,52		414 469,72		546 318,24

Le compte administratif 2022 présente donc les résultats suivants :

- ➔ Un excédent d'exploitation de 131 **848.52 €** à fin 2022.
- ➔ Un excédent d'investissement de 414 **469.72 €** à fin 2022 (RAR inclus)

B - La section d'exploitation 2022 par type d'énergie

DEPENSES D'EXPLOITATION						RECETTES D'EXPLOITATION							
CHAPITRE	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% CA TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRE	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% CA TOTAL	TOTAL	%
O11		0%	7 678,82 €	100%	7 678,82 €	1%	O02	- €	0%		0%	- €	0%
65	0,07 €				0,07 €	0%	75	1 055 342,69 €	87%	151 657,95 €	13%	1 207 000,64 €	97%
66	113 087,63 €	79%	30 624,29 €	21%	143 711,92 €	13%	O42		0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	3%
67	455 210,46 €	93%	36 589,95 €	7%	491 800,41 €	44%							
O42	365 000,00 €	78%	103 859,28 €	22%	468 859,28 €	42%							
TOTAL	933 298,16 €	84%	178 752,34 €	16%	1 112 050,50 €	100%	TOTAL	1 055 342,69 €	85%	188 556,33 €	15%	1 243 899,02 €	100%

- ✓ 85 % du budget « énergie renouvelable » concerne la partie vente du biométhane
- ✓ 15 % du budget « énergie renouvelable » concerne la partie vente de l'électricité

La structure de la section d'exploitation (fonctionnement) en dépenses est principalement composée de frais d'amortissements comptables (chapitre 042) et de frais financiers (chapitre 66) soit 55 % des dépenses. Également sur l'année 2022, un reversement de 491 K€ au budget général (chapitre 67).

Remarque : concernant les charges d'exploitation à caractère général, elles sont intégrées pour la production photovoltaïques car facilement identifiables (contrat de maintenance, nettoyage des panneaux, etc.). En revanche, elles ne peuvent être individualisées du coût d'exploitation du TVME pour ce qui concerne la méthanisation et ne sont donc pas retranscrite ici. Cela explique le fort excédent comptable pour cette énergie.

S'agissant des recettes de cette même section, elles se composent quasi exclusivement de la revente de l'énergie (biométhane 87 % et électricité 13 %) au niveau du chapitre 75.

➤ L'évolution de la section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION					RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2021	BP/DM 2022	CA 2022	CHAPITRE	LIBELLE	CA 2021	BP/DM 2022	CA 2022
O11	Charges à caractère général	5 621,46 €	10 730,00 €	7 678,82 €	OO2	Résultat d'exploitation N-1	96 463,91 €		- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	2,00 €	0,07 €	75	Revente d'énergie	1 009 587,07 €	1 080 000,00 €	1 207 000,64 €
66	Charges financières	155 382,37 €	145 506,70 €	143 711,92 €	O42	Amortissements subventions	36 898,38 €	36 898,39 €	36 898,38 €
67	Reversement au budget principal	512 794,42 €	491 800,41 €	491 800,41 €					
O42	Dotations aux amortissements	469 151,11 €	468 859,28 €	468 859,28 €					
		1 142 949,36 €	1 116 898,39 €	1 112 050,50 €	TOTAL		1 142 949,36 €	1 116 898,39 €	1 243 899,02 €

➤ Les principaux facteurs d'évolutions par rapport à l'année 2021 :

On constate une stabilisation des dépenses entre 2021 et 2022, une variation de l'ordre de moins 3 %

Concernant les recettes, la revente d'énergie (1.2 M€) est en progression de l'ordre de 19 % par rapport à l'année 2021, essentiellement du fait d'une progression notable de la production de biométhane (+ 18 %) explicable par l'absence d'arrêt technique en 2022.

Pour information, la révision du prix de vente du kWh de biométhane en hausse d'environ 10 % a été appliquée en novembre 2022. Elle a donc eu un effet limité sur l'exercice mais aura un impact sur 2023.

C - La section d'investissement 2022 par type d'énergie

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICTE	% CA TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRE	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%
O40		0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	7%	OO1	433 747,59 €	98%	7 394,37 €	2%	441 141,96 €	48%
16	375 000,00 €	86%	60 855,26 €	14%	435 855,26 €	88%	O40	365 000,00 €	78%	103 859,28 €	22%	468 859,28 €	52%
21 (RAR inclus)	- €		22 777,88 €	100%	22 777,88 €	5%							
TOTAL	375 000,00 €	76%	120 531,52 €	24%	495 531,52 €	100%	TOTAL	798 747,59 €	88%	111 253,65 €	12%	910 001,24 €	100%

En dépenses, d'investissement, la section se compose essentiellement du remboursement en capital de la dette (chapitre 16).

En recettes de cette même section, la structure est constituée intégralement (hors résultat reporté-001) par l'amortissement comptable des biens de l'actif. (chapitre 040).

D -Etat de la dette budget énergie renouvelable 2022

PRETEUR ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	TAUX	CRD DEBUT 2022	ANNUITE 2022			CRD FIN 2022
					CAPITAL	INTERET	ANNUITE	
CENTRE DE TRI / PANNEAUX								
CREDIT FONCIER 1015 704 P	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Rbst trim / k constant	608 552,66 €	60 855,26 €	30 788,54 €	91 643,80 €	547 697,40 €
TVME PROCESS								
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim /K constant	4 875 000,00 €	375 000,00 €	112 793,88 €	487 793,88 €	4 500 000,00 €
TOTAL BUDGET ENERGIE	8 750 000 €			5 483 552,66 €	435 855,26 €	143 582,42 €	579 437,68 €	5 047 697,40 €

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette en début d'année 2022 s'élevait à 5.48 M€ pour atteindre 5.04 M€ à la fin d'année 2022 ».

Synthèse des principaux faits marquants du compte administratif 2022 « énergie renouvelable »

- Des reventes d'énergies 2022 en hausse par rapport à l'année 2021 : + 197 K€
- Légère baisse des charges d'exploitation entre 2022 et 2021 : - 3 %
- Un excédent d'exploitation à fin 2022 de : 131 848.52 €
- Un excédent d'investissement (RAR sinus) à fin 2022 de : 414 469.72 €

En conclusion, sur l'exercice 2022, le budget énergie renouvelable a participé au financement du budget principal à hauteur de 491 K€.

2- Budget « Principal »

A - Les résultats du compte administratif 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 368 176,20		3 133 890,03		4 502 066,23
Opérations de l'exercice	36 228 703,16	36 925 189,73	4 812 401,30	3 417 054,30	41 041 104,46	40 342 244,03
Résultats de l'exercice		696 486,57	1 395 347,00		698 860,43	
Totaux	36 228 703,16	38 293 365,93	4 812 401,30	6 550 944,33	41 041 104,46	44 844 310,26
Résultats de clôture		2 064 662,77		1 738 543,03		3 803 205,80
Restes à réaliser					-	-
Totaux cumulés	36 228 703,16	38 293 365,93	4 812 401,30	6 550 944,33	41 041 104,46	44 844 310,26
Résultats définitifs		2 064 662,77		1 738 543,03		3 803 205,80

Un excédent de fonctionnement de 2 064 **662.77 €** à fin 2022.

- Dont 2 048 359.06 € pour la compétence obligatoire.
- Dont 16 303.71 € pour la compétence facultative (HDQ déchèteries Douaisis Agglo).

Un excédent d'investissement de 1 738 **543.03 €** à fin 2022.

- Dont 1 265 561.99 € pour la compétence obligatoire.
- Dont 472 981.04 € pour la compétence facultative (HDQ déchèteries Douaisis Agglo).

B - La section de fonctionnement 2022

Afin de mieux comprendre le compte administratif 2022 « budget principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler

Les principales dépenses 2022 de la section de fonctionnement

Chapitre	Article	CA 2022	% CA 2022
011 - Charges à caractère général		30 299 264,55 €	83,6%
	<i>Dont 611-Contrats d'exploitation</i>	29 294 005,68 €	80,9%
	<i>Dont 63512 - Taxes foncières</i>	516 517,00 €	1,4%
	<i>Dont 6XXX-Divers</i>	488 741,87 €	1,3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 399 624,26 €	3,9%
65 - Autres charges de gestion courante		101 358,52 €	0,3%
	<i>653X-Indemnités élus et frais de mission</i>	59 016,75 €	
	<i>657XX-Subventions versées</i>	20 500,00 €	
	<i>65XX-Autres</i>	21 841,77 €	
66 - Charges financières	<i>66XX-Intérêts d'emprunts + intérêts autres</i>	860 353,52 €	2,4%
67 - Charges exceptionnelles	<i>67XX</i>	187 678,25 €	0,5%
042-Opérations d'ordres	<i>68XX-Dotations aux amortissements</i>	3 380 424,06 €	9,3%
TOTAL		36 228 703,16 €	100,0%

Les charges de fonctionnement 2022 se répartissent de la manière suivante :

Sur l'exercice 2022, les dépenses liées aux contrats de prestations de services (article 611) représentent 80.9 % des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD. Il s'agit de contrats pluriannuels :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries.
- De traitement des déchets sur des unités externes,
- ...

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les postes « amortissements » et « charges financières » soit 11.7 % des dépenses globales. Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux intérêts des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Les charges de personnels et autres charges représentent, quant à eux, 7.4 %. Elles correspondent aux charges de personnels (administratif, technique et gardiens de déchèteries), aux indemnités des élus et aux dépenses de fonctionnement courantes (taxes foncières, communication, subventions, charges diverses), et de dépenses exceptionnelles.

Les principales recettes 2022 de la section de fonctionnement

Chapitre	Article	Montant	% CA 2022
O13-Atténuations de charges	6419-Remboursement sur rémunérations	10 250,00 €	0,0%
70-Produits des services	70388-Facturation des professionnelles en déchèteries	7 776,92 €	
74 - Dotations, subventions et participations		30 101 006,35 €	78,6%
	74758-contributions EPCI	25 323 507,28 €	66,1%
	7478-Soutiens des éco-organismes	4 777 499,07 €	12,5%
75 - Autres produits de gestion courante		5 938 248,54 €	15,5%
	7561-Reversement du budget énergie	491 800,41 €	
	7588-Valorisations matériaux	4 295 433,17 €	11,2%
	7588-Facturation vide de tri	1 118 284,66 €	2,9%
	7588-Divers	32 730,30 €	
77 - Produits exceptionnels		368 215,42 €	1,0%
	773-Annulations mandats excerices antérieurs	322 617,20 €	
	77XX-Remboursement divers (assurance, GER...)	45 598,22 €	
78-Reprises sur amortissements et provisions	7817-Reprise sur provisions actifs circulants	18,00 €	0%
O42-Opérations d'ordres	777-Amortissements subventions	499 674,50 €	1,3%
O02-Résultat de fonctionnement 2021	Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	1 368 176,20 €	3,6%
TOTAL		38 293 365,93 €	100,0%

Les produits de fonctionnement 2022 se répartissent de la manière suivante :

→ Les contributions (article 74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : 66.1 %

EPCI	COMPETENCE	CA 2022
CAHC	OBLIGATOIRE	9 896 055,28 €
DOUAISIS AGGLO	OBLIGATOIRE	11 117 552,80 €
OSARTIS MARQUION	OBLIGATOIRE	3 188 554,12 €
DOUAISIS AGGLO	FACULTATIVE	1 121 345,08 €
TOTAL		25 323 507,28 €

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes. La répartition entre les territoires se fait selon la population (pour les charges à caractère général) et en fonction des quantités de déchets (pour les charges de traitement des déchets).

→ Les soutiens des Eco-organismes (article 7478) : Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ... : 12.5 %

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

Exemple : une tonne d'emballages plastique triée au centre de tri du SYMEVAD et recyclée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/tonne par Citeo.

→ Les recettes de revente de matériaux (article 7558) : 11.2%

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux issus des bennes de déchèteries (ferraille et cartons), et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction des cours de ces matières sur les marchés nationaux et mondiaux. Ces recettes sont donc susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés de reprise bénéficient, pour la plupart, de prix plancher.

→ Les recette de vide de tri : 2.9 %

Cette recette « vide de tri » correspond au gisement de la collecte sélective des producteurs extérieurs (hors territoire du syndicat) traité par le SYMEVAD qui donne lieu à une facturation de la part du syndicat. Deux marchés principaux correspondent à ces apports provenant du SMAV et de la CC Pévèle-Carembault.

L'évolution de la section de fonctionnement 2022

➤ L'évolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
011 - Charges à caractère général	30 456 933,65 €	31 743 083,26 €	30 299 264,55 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 364 003,66 €	1 414 165,00 €	1 399 624,26 €
65 - Autres charges de gestion courante	98 107,43 €	110 759,60 €	101 358,52 €
66 - Charges financières	805 656,38 €	863 821,00 €	860 353,52 €
67 - Charges exceptionnelles	5 712,93 €	195 850,00 €	187 678,25 €
68 - Provisions	419,42 €	500,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 343 587,37 €	3 380 424,06 €	3 380 424,06 €
023-Virement section d'investissement	- €	22 000,00 €	- €
TOTAL	36 074 420,84 €	37 730 602,92 €	36 228 703,16 €

L'exécution des dépenses de fonctionnement 2022, augmente légèrement par rapport à la réalisation 2021, de l'ordre de + 0,4 %.

L'exécution 2022, indique un taux de réalisation de 96 %, soit approximativement **1.5 M€** de crédits non consommés principalement sur la partie « contrats de prestations de service ». La raison principale est liée à une baisse sensible des tonnages qui ne pouvait être anticipée lors de l'élaboration du budget primitif 2022 (pour rappel, les tonnages 2021 avaient sensiblement augmenté).

Ci-dessous l'évolution des principaux postes de dépense du compte « contrats de prestations de service », par filière de traitement, qui représente 84 % (1.25 M€) des dépenses non mobilisées sur l'exercice 2022.

Filière de traitement	Compte	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Traitement des ordures ménagères	611-Exploitation / traitement déchets	17 540 504,82 €	18 022 491,00 €	17 856 435,15 €
Traitement de la collecte sélective		4 134 693,80 €	4 861 152,54 €	4 251 870,64 €
Traitement des déchets verts		970 562,18 €	866 000,00 €	833 110,90 €
Traitement des encombrants hors déchèteries		877 152,38 €	780 195,00 €	617 266,27 €
Traitement des déchets en déchèteries		5 457 940,87 €	5 723 820,00 €	5 247 970,62 €
Gestion du haut de quai		473 005,08 €	474 500,00 €	487 352,28 €
TOTAL		29 453 859,13 €	30 548 158,54 €	29 294 005,86 €

➤ L'évolution des recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
013 - Atténuations de charges	- €	- €	7 776,92 €
70 - Produits des services	24 025,00 €	9 000,00 €	10 250,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	29 471 051,10 €	30 071 002,27 €	30 101 006,35 €
75 - Autres produits de gestion courante	4 974 538,16 €	5 463 597,41 €	5 938 248,54 €
77 - Produits exceptionnels	489 301,46 €	319 152,54 €	368 215,42 €
78-Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	18,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	498 200,05 €	499 674,50 €	499 674,50 €
002-Résultat de fonctionnement reporté	1 985 481,27 €	1 368 176,20 €	1 368 176,20 €
TOTAL	37 442 597,04 €	37 730 602,92 €	38 293 365,93 €

L'exécution des recettes de fonctionnement 2022 (hors résultat reporté) augmente de l'ordre de 4.1 % par à la réalisation 2021, soit 1.46 M€.

Par rapport à la prévision budgétaire 2022, ces mêmes produits évoluent d'environ 1.5 %, générant ainsi de recettes supplémentaires d'approximativement **560 K€**.

L'évolution des recettes de fonctionnement, s'expliquent en grande partie sur les chapitres suivants :

Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Poste de recette / filère	Compte	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Valorisation des déchets et recette vide tri		4 448 414,65 €	4 957 875,00 €	5 430 899,33 €
Traitement de la collecte sélective	7588-Valorisation des déchets	2 301 620,37 €	3 119 000,00 €	3 747 435,32 €
Traitement des déchets en déchèteries		577 243,59 €	503 375,00 €	565 179,35 €
Recette vide de tri (Collecte sélective)	7588-Vide de tri	1 569 550,69 €	1 335 500,00 €	1 118 284,66 €
Reversement du budget "énergie renouvelable"		512 794,42 €	491 800,41 €	491 800,41 €
TVME-Biométhane (OMR)	7561-Reversement du budget "énergie renouvelable"	453 763,17 €	452 204,12 €	455 210,46 €
Centre de tri (Collecte sélective)		59 031,25 €	39 596,29 €	36 589,95 €
Total chapitre 75		6 530 759,76 €	5 449 675,41 €	5 922 699,74 €

- ➔ Des recettes « valorisation des déchets » en nettes hausses, liées aux cours mondiaux des « reprises des matériaux » très favorables sur l'année 2022. Des variations de prix spectaculaire, permettant de dégager plus de 628 K€ de ressources supplémentaires par rapport à la prévision budgétaire 2022.
- ➔ Des recettes commerciales de gestion de « vide de tri », en diminution, liées aux travaux 2022 effectués pour le passage en extension des consignes de tri (process de tri provisoire) sur le centre de tri de d'Evin Malmaison.

Le chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Poste de recette / filère	Compte	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Soutien des Eco-organismes		5 135 511,60 €	4 747 500,00 €	4 777 499,07 €
Traitement de la collecte sélective	7478-Soutien des Eco-organismes	4 672 560,60 €		4 470 459,06 €
Traitement des déchets en déchèteries		462 951,00 €		307 040,01 €
Contributions		24 335 539,50 €	25 323 502,27 €	25 323 507,28 €
Compétence obligatoire	74758-Contribution EPCI	23 239 919,98 €	24 202 157,19 €	24 202 162,20 €
Compétence facultative		1 095 619,52 €	1 121 345,08 €	1 121 345,08 €
Total chapitre 74		29 471 051,10 €	30 071 002,27 €	30 101 006,35 €

- ➔ Les soutiens de nos Eco-organismes quant à eux diminuent, du fait d'encaissements exceptionnels (2019 et 2020) sur l'année 2021. En neutralisant ces soutiens exceptionnels, les recettes « soutiens » restent relativement stables d'une année sur l'autre.
- ➔ Une augmentation de la contribution des agglomérations membres de plus 988 K€, permettant d'équilibrer le budget prévisionnel 2022.

En résumé, La baisse sensible **des tonnages constatée sur l'année 2022**, et un cours des matériaux historiquement élevé pour nos recettes de valorisation matières 2022, ont permis de dégager à la clôture **de l'exercice 2022, un excédent de fonctionnement de plus de 2.06 M€.**

- ➔ Crédits en dépenses non consommés sur 2022 : **1.5 M€**
- ➔ Recettes supplémentaires par rapport à la prévision 2022 : **560 K€**

Cout net 2022 par filières de traitement et par compétence

La présentation des coûts nets (recettes – dépenses) par service n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique. Elle permet de visualiser les coûts en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

➤ Cout net 2022 par filière de traitement

Filière / service	CA 2022		
	Dépense	Recette	Cous net (R-D)
Traitement de la collecte sélective	4 910 290,89 €	9 699 242,68 €	4 788 951,79 €
Traitement des ordures ménagères	21 398 009,93 €	942 150,10 €	- 20 455 859,83 €
Traitement des déchets verts	1 497 746,85 €	- €	- 1 497 746,85 €
Traitements des ecombrants hors déchèteries	785 086,05 €	91 032,45 €	- 694 053,60 €
Traitement des déchets en déchèteries	5 277 572,09 €	830 180,11 €	- 4 447 391,98 €
Gestion du haut de quai Douaisis AGGLO	1 147 910,18 €	18 912,87 €	- 1 128 997,31 €
Service général	792 306,81 €	16 210,54 €	- 776 096,27 €
Service communication	70 819,68 €	507,30 €	- 70 312,38 €
Services prévention	348 960,68 €	3 446,40 €	- 345 514,28 €
Sous total	36 228 703,16 €	11 601 682,45 €	- 24 627 020,71 €
Contributions des EPCI		25 323 507,28 €	25 323 507,28 €
Résultat de l'exercice hors excédent	36 228 703,16 €	36 925 189,73 €	696 486,57 €
Excédent réporté N-1		1 368 176,20 €	
Résultat cummulé de l'exercice	36 228 703,16 €	38 293 365,93 €	2 064 662,77 €

➤ Cout net 2022 par compétence

	CA 2022		
	Dépense	Recette	Résultat
Opérations de l'exercice hors contributions	36 228 703,16 €	11 601 682,45 €	- 24 627 020,71 €
Compétence obligatoire	35 080 792,98 €	11 582 769,58 €	- 23 498 023,40 €
Compétence facultative	1 147 910,18 €	18 912,87 €	- 1 128 997,31 €
Contributions des agglomérations	- €	25 323 507,28 €	25 323 507,28 €
Compétence obligatoire		24 202 162,20 €	24 202 162,20 €
Compétence facultative		1 121 345,08 €	1 121 345,08 €
Total de l'exercice	36 228 703,16 €	36 925 189,73 €	696 486,57 €
Compétence obligatoire	35 080 792,98 €	35 784 931,78 €	704 138,80 €
Compétence facultative	1 147 910,18 €	1 140 257,95 €	- 7 652,23 €
Résultats reportés N-1		1 368 176,20 €	1 368 176,20 €
Compétence obligatoire		1 344 220,26 €	1 344 220,26 €
Compétence facultative		23 955,94 €	23 955,94 €
Résultats de clôture			2 064 662,77 €
Compétence obligatoire			2 048 359,06 €
Compétence facultative			16 303,71 €

C-La section d'investissement 2022

Afin de mieux comprendre le compte administratif « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières pour la section d'investissement.

Dépense			Recette		
Chapitre	CA 2022	% CA	Chapitre	CA 2022	% CA
20 - Immobilisations incorporelles	121 879,05 €	2,5%	13 - Subventions d'investissement	23 310,00 €	0,4%
21 - Immobilisations corporelles	1 204 366,11 €	25,0%	45 - Opérations pour compte de tiers	6 457,74 €	0,1%
23 - Immobilisations en cours	4 000,00 €	0,1%	040 - Opérations d'ordre	3 380 424,06 €	51,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 970 237,69 €	61,7%	041 - Opérations patrimoniales	6 862,50 €	0,1%
45 - Opérations pour compte de tiers	5 381,45 €	0,1%	001 - Excédent d'investissement reporté	3 133 890,03 €	47,8%
040 - Opérations d'ordre	499 674,50 €	10,4%		- €	
041 - Opérations patrimoniales	6 862,50 €	0,1%		- €	
TOTAL	4 812 401,30 €	100%	TOTAL	6 550 944,33 €	100%

Dépenses d'investissement :

→ Les chapitres 20 ; 21 ; 23

Ces différents chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements (chapitre 20), l'acquisition de biens meubles et immeubles et de travaux divers (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23).

Ci-dessous un Tableau synthétique des dépenses par chapitre et service pour l'année 2022 (RAR inclus).

Unité / Service	Nature	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL
GENERAL	Matériels informatique et de bureau		4 550,40 €		20 050,40 €
	Acquisition véhicule de service		15 500,00 €		
PREVENTION	Matériels de compostage		25 998,76 €		25 998,76 €
CENTRE DE TRI	Etudes et AMO extension des consignes de tri	114 091,55 €		4 000,00 €	128 059,55 €
	Equipements pour centre de tri		9 968,00 €		
TVME	Etudes et AMO construction station d'épuration traitement (STEP)	7 787,50 €			1 057 292,50 €
	Prise en charge GER (Gros Entretien Renouvellement) TVME		1 000 000,00 €		
CVO	Passerelle pour bâchage de camion CVO		49 505,00 €		
GESTION HAUT DE QUAI Douaisis Agglo	Travaux sur déchèteries		96 090,95 €		1 429 089,11 €
	Signalétiques déchèteries		2 753,00 €		
TOTAL		121 879,05 €	1 204 366,11 €	4 000,00 €	1 330 245,16 €

→ Chapitre 16 : Remboursement emprunt

Unité / Service	CA 2021	CA 2022
TVME	1 933 484,37 €	1 942 533,25 €
CENTRE DE TRI	400 000,00 €	400 000,00 €
RESSOURCERIE	33 112,67 €	34 768,31 €
CVO	589 592,99 €	592 936,13 €
TOTAL	2 956 190,03 €	2 970 237,69 €

Recettes d'investissement :

→ Chapitre 001 : Excédent reporté année N-1

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2021, repris dans l'exercice budgétaire 2022, soit 3.13 M€.

→ Chapitre 040 : Amortissement comptable :

Cette inscription concerne l'amortissement comptable de notre actif. (Une dépense en section de fonctionnement)

D-Etat de la dette 2022 budget principal

Organisme bancaire	Nominal	Durée	Taux	Capital début de période	Annuité 2022			Capital fin de période
					Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE COMPOSTAGE								
Caisse d'épargne	1 376 871 €	20 ans	Fixe 4,03 %	295 320 €	94 936 €	11 901 €	106 838 €	200 384 €
Banque Postale	2 250 000 €	25 ans	Fixe 1,78 %	1 845 000 €	90 000 €	32 641 €	122 641 €	1 755 000 €
Crédit agricole	3 250 000 €	25 ans	Fixe 1,68 %	2 697 500 €	130 000 €	44 499 €	174 499 €	2 567 500 €
Caisse Française de financement Locale	2 100 000 €	10 ans	Fixe 0,99 %	1 417 500 €	210 000 €	13 254 €	223 254 €	1 207 500 €
Caisse Française de financement Locale	1 700 000 €	25 ans	Fixe 1,78 %	1 479 000 €	68 000 €	25 872 €	93 872 €	1 411 000 €
TOTAL EMPRUNT CVO	10 676 871 €			7 734 320 €	592 936 €	128 167 €	721 103 €	7 141 384 €
RESSOURCERIE								
Crédit agricole	700 000 €	20 ans	Fixe 3,99 %	192 117 €	34 768 €	7 665 €	42 434 €	157 349 €
CENTRE DE TRI								
Société générale	1 500 000 €	20 ans	Fixe 4,0612 %	600 000 €	75 000 €	23 222 €	98 222 €	525 000 €
Société générale	6 500 000 €	20 ans	Fixe 3,26 %	2 843 750 €	325 000 €	88 167 €	413 167 €	2 518 750 €
TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI	8 000 000 €			3 443 750 €	400 000 €	111 388 €	511 388 €	3 043 750 €
TVME								
Caisse d'épargne	3 000 000 €	15 ans	Fixe 4,37 %	1 490 786 €	212 079 €	60 933 €	273 012 €	1 278 707 €
Banques des territoires	23 000 000 €	22 ans	Variable / livret A + 1 %	16 204 545 €	1 045 455 €	331 756 €	1 377 210 €	15 159 091 €
Société générale	5 000 000 €	20 ans	Fixe 2,298 %	3 250 000 €	250 000 €	75 722 €	325 722 €	3 000 000 €
Caisse d'épargne	7 500 000 €	20 ans	Fixe 2,37 %	4 875 000 €	375 000 €	112 205 €	487 205 €	4 500 000 €
Banque Postale	700 000 €	15 ans	Fixe 1,28 %	490 000 €	46 667 €	6 197 €	52 864 €	443 333 €
Caisse Française de financement Locale	200 000 €	15 ans	Fixe 1,37 %	160 000 €	13 333 €	2 192 €	15 525 €	146 667 €
TOTAL EMPRUNT TVME	39 400 000 €			26 470 331 €	1 942 533 €	589 005 €	2 531 538 €	24 527 798 €
TOTAL EMPRUNT	58 776 871 €			37 840 518 €	2 970 238 €	836 226 €	3 806 464 €	34 870 280 €

L'encours de dette au 01/01/2021, s'élevait à 37.84 M€ pour atteindre 34.87 M€ au 31/12/2022.

Aucun nouvel emprunt mobilisé sur l'année 2022.

Synthèse des principaux faits marquants du compte administratif 2022 pour le budget principal

Contrairement à la prévision budgétaire 2022, le coût net réel 2022 de fonctionnement (hors contribution et excédent antérieur) finalement diminue par rapport à la réalisation 2021.

- Prévision d'évolution du coût net (BP 2022) : + 1.74 M€ soit 6.97 % d'augmentation
- Evolution réel du coût net (CA 2022) : - 325 K€ soit 1.31 % de diminution.

Cet écart, s'explique essentiellement de la manière suivante :

- Baisse sensible des tonnages traités sur 2022 par rapport à la prévision 2022.
- Hausse des cours des matériaux sur nos valorisations matières sur l'année 2022.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le compte administratif 2022, dégage un excédent de fonctionnement de **2.06 M€**, qui a été utilisé en intégralité dans le vote du budget primitif 2023, permettant de minorer l'augmentation de la contribution 2023 des agglomérations membres.

Pour la section **d'investissement 2022**, un excédent constaté de **1.74 M€**, qui a d'ores et déjà mobilisé dans son intégralité dans le budget primitif 2023, essentiellement pour les travaux concernant le passage aux extensions des consignes de tri pour le centre de tri.

Contributions des agglomérations

Le SYMEVAD ne peut bénéficier d'une fiscalité propre puisque la mise en œuvre des différents modes de financement de la gestion des déchets (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, REOM ou Budget général), reste du ressort des agglomérations membres qui ont conservé la compétence collecte. La différence entre les dépenses et les recettes « commerciales » est donc prise en charge par les contributions des agglomérations membres.

Ces contributions sont calculées à l'habitant pour les charges fixes et les autres charges (traitement des déchets, rotations des déchèteries etc) sont calculées de manière proportionnelle en fonction des tonnages produits par chaque agglomération.

Pour la Compétence obligatoire :

Collectivité	contribution 2022 en € HT	Population (nbre d'hab*)	€HT/an/hab
Douaisis Agglo	11 117 552,8	150 767	73,74
CAHC	9 896 055,28	127 929	77,36
CC Osartis Marquion	3 188 554,12	42 858	74,40

*Population totale au 01/01/2022

Pour la Compétence à la carte :

La contribution de Douaisis Agglo au SYMEVAD pour la compétence à la carte « haut de quai des déchèteries » pour l'année 2022 a été de 1 121 345,08 € HT.

Coûts nets de traitement
par type de déchets

Ordures Ménagères Résiduelles

249,79 € HT/tonne

Encombrants

125,55 € HT/tonne

Déchets verts

50.17 € HT/tonne

Collecte Sélective

+264,62 € HT/tonne hors recettes

- 258.08 € HT/tonne avec recettes (cout négatif)

Ce rapport est établi conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « Développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

SYndicat Mixte d'Elimination
et de VALorisation des Déchets



60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX

Tél : 03 21 74 35 99



www.symevad.org

YouTube



SYMEVAD